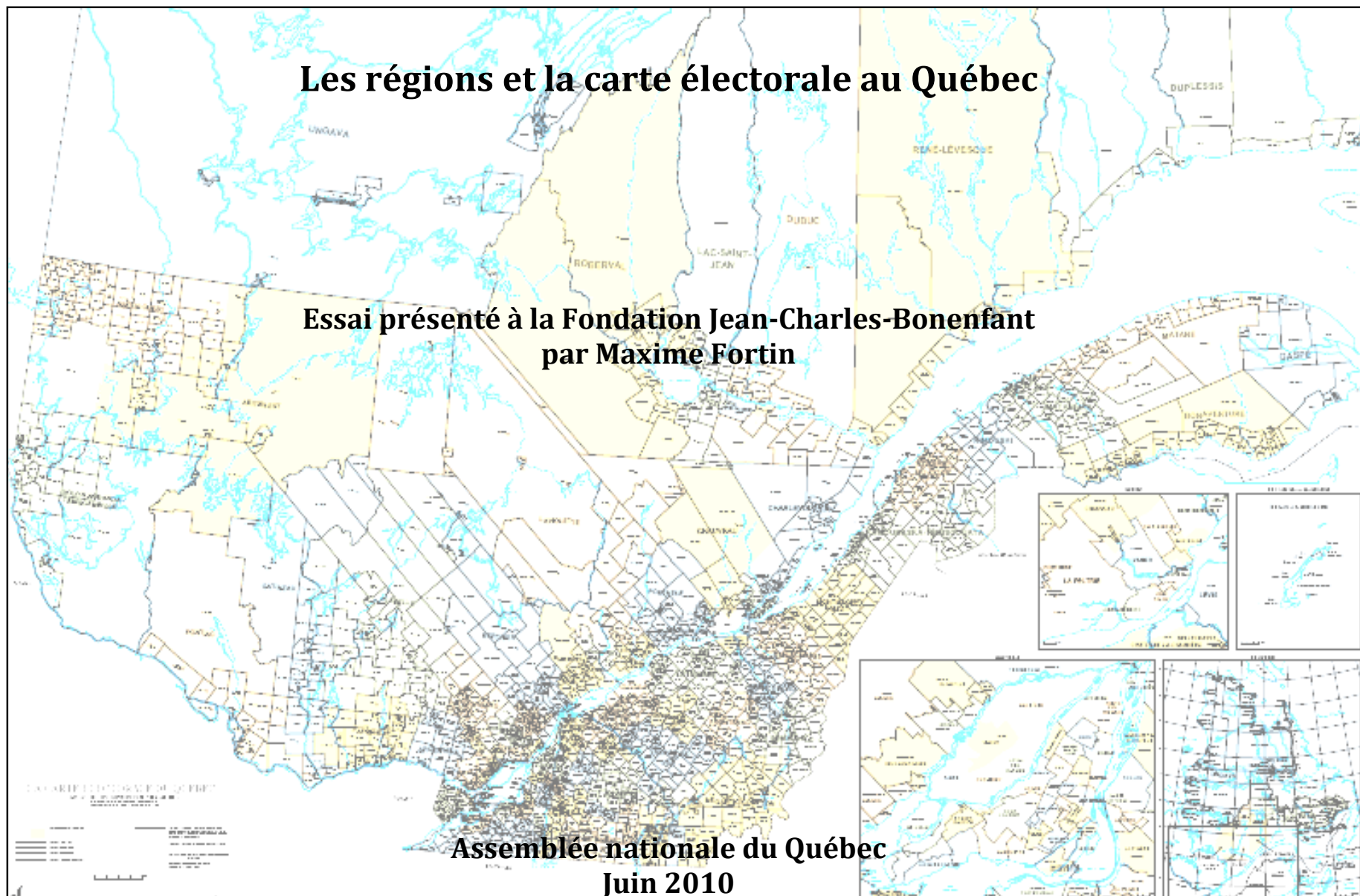


Les régions et la carte électorale au Québec

Essai présenté à la Fondation Jean-Charles-Bonenfant
par Maxime Fortin

Assemblée nationale du Québec
Juin 2010



Remerciements

Pendant ces nombreuses heures de dur labeur, l'aide et la générosité de plusieurs personnes ont permis de faciliter grandement mon travail et ont apporté un éclairage différent à ma vision de départ. Je tiens à remercier ceux et celles qui, de près ou de loin, m'ont aidé dans la préparation, la recherche, la rédaction et la révision de cet essai.

J'aimerais donc remercier toute l'équipe de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, plus spécialement Madame Claire Dumais-Faber pour son soutien inconditionnel. Je souhaite aussi remercier Monsieur Louis Massicotte, pour son expertise en ce qui concerne la carte électorale, expertise qu'il a si gentiment partagée avec moi. J'aimerais aussi remercier les personnes qui ont accepté de me rencontrer en entrevue, soit Monsieur Bernard Ouellet de la Commission de la représentation électorale, et les deux fonctionnaires de cette même institution qui sont aujourd'hui à la retraite: vous avez apporté une nouvelle dimension à mon essai, l'enrichissant grandement de votre expérience. Je tiens aussi à remercier toute l'équipe de la bibliothèque de l'Assemblée nationale, plus particulièrement Monsieur Martin Pelletier, pour son efficacité et sa grande disponibilité. Je souhaite aussi remercier les membres du comité de lecture, spécialement Monsieur Christian Blais, pour leurs commentaires et leurs corrections qui ont grandement contribué à l'amélioration de cet essai.

Enfin, un merci tout spécial à mes collègues boursiers pour leurs judicieux conseils, leur lecture et relecture dans certains cas et pour cette année merveilleuse passée en votre compagnie. Laurie, Laurence, Pierre et Martine vous avez été des collègues formidables et de grandes sources d'inspiration.

Résumé

La carte électorale du Québec est la plus inégalitaire de toutes les provinces canadiennes, accordant un poids démesuré aux régions par rapport à la métropole et ses banlieues. La dernière réforme, qui date de 2001, et celle qui est en cours ont donné lieu à une importante mobilisation des régions qui souhaitent conserver leurs acquis en terme de nombre de circonscriptions. Ces efforts ont été couronnés de succès en 2001 et semblent aussi porter ses fruits pour la réforme en cours. Cet essai cherche donc à savoir si le processus d'adoption d'une nouvelle carte électorale au Québec est influencé par les intérêts régionaux. Outre un fort lobbyisme et une mobilisation importante de la part des régions, l'auteure avance qu'une partie de la réponse se trouve dans la priorité accordée au développement régional par les politiciens des deux principaux partis politiques provinciaux, et l'avènement de nouveaux acteurs pour défendre les intérêts régionaux. L'importance et l'intérêt de conserver le statu quo font aussi en sorte que les régions réussissent à avoir gain de cause en ce qui concerne le découpage de la carte électorale.

Table des matières

Remerciements.....	iii
Résumé.....	v
Introduction	9
Mise en situation	9
Méthodologie	12
Cadre conceptuel.....	13
Région	13
Centre urbain	15
La <i>Loi électorale</i>	16
Intervention des tribunaux.....	17
Arrêt <i>Dixon</i>	17
Arrêt <i>Carter</i>	18
Chapitre I: La délimitation des circonscriptions électorales	19
La Commission de la représentation électorale du Québec.....	20
Deux visions de la carte électorale	21
Le rôle du député.....	21
L'équité des votes.....	22
Chapitre II: Les réformes de la carte électorale	23
Retour historique.....	23
Proposition de mars 2008	24
Portrait des circonscriptions au 30 novembre 2007	24
La première proposition de délimitation	26
Les réactions à la première proposition	27
Les projets de loi n° 78 et 92.....	28
La deuxième proposition de délimitation.....	31

Chapitre III: Les régions et la carte électorale.....	33
L'évolution du développement régional	33
Le rôle des instances locales.....	36
Solidarité et identité régionales.....	37
Chapitre IV: Les partis politiques et la carte électorale	38
L'intérêt pour les régions.....	39
L'influence des députés	40
Les avantages du statu quo.....	41
Conclusion	45
Épilogue	49
Bibliographie	50
Annexe I: statistiques des régions administratives du Québec.....	57
Annexe II: libellé des articles 14 à 17 de la <i>Loi électorale</i>	61
Annexe III: la carte électorale version actuelle, proposée et révisée.....	62
Annexe IV: données numériques à la base de la proposition de mars 2008.....	79
Annexe V: libellé des articles 1 à 7 du projet de loi n ^o 78	80
Annexe VI: illustration de l'augmentation du nombre de députés.....	83
Annexe VII: simulation de l'application des modalités de détermination du nombre de circonscriptions électorales selon le projet de loi n ^o 78.....	84
Annexe VIII: circonscriptions électorales par région administrative.....	86
Annexe IX: circonscriptions électorales en situation d'exception ou critique	90
Annexe X: circonscriptions électorales et leur affiliation politique.....	91

Introduction

Le 12 mars 2008, la Commission de la représentation électorale du Québec (CREQ) présentait sa proposition préliminaire de délimitation à l'Assemblée nationale du Québec. Décrite comme étant la réforme « la plus ambitieuse des 30 dernières années¹ », la proposition de la CREQ prévoyait le redécoupage total ou partiel de 86 des 125 circonscriptions électorales du Québec.

Le processus d'adoption d'une nouvelle carte électorale au Québec est-il influencé par les intérêts régionaux, c'est ce que nous chercherons à comprendre. Plus précisément, il faudra trouver comment les régions parviennent à se distinguer des centres urbains en matière de carte électorale, et pourquoi les élus donnent un poids important aux revendications régionales.

Dans ce dessein, un bref retour historique sur l'évolution de la création et des critères servant à l'élaboration de la carte électorale au Québec permettra de mieux comprendre les étapes menant à la proposition de mars 2008 de la CREQ. Ensuite, un portrait des régions et des différentes instances les entourant permettra de comprendre comment la mobilisation pour la préservation de leur poids politique à l'Assemblée nationale s'organise et quel rôle jouent les élus dans ce processus. Enfin, une analyse des intérêts politiques du maintien d'une carte électorale favorisant les régions contribuera à expliquer la situation actuelle et la relation conflictuelle entre les politiciens et la CREQ. Cette dernière partie démontrera que malgré le fait que les politiciens n'ont plus le dernier mot en matière de délimitation des circonscriptions électorales, leur influence sur le sujet est toujours importante.

Mise en situation

La *Loi électorale* prévoit la révision de la délimitation des circonscriptions électorales du Québec à toutes les deux élections générales². La dernière révision de la carte électorale remonte à 2001. Comme il y a eu des élections générales en 2003 et en

¹ OUELLET, Martin, « Le DGE suspend les audiences sur la nouvelle carte électorale », dans *La Tribune*, 15 avril 2008b, p. 2.

² *Loi électorale*, L.R.Q., c. E-3.3, a. 19

2007, la CREQ en 2007, a dû se pencher sur le sujet, afin d'établir de nouvelles délimitations pour la carte électorale du Québec. Les élections générales du 8 décembre se sont donc tenues avec une carte électorale échue, présentant de nombreuses inégalités.

À la suite de la présentation de la proposition de la CREQ à l'Assemblée nationale, des auditions publiques ont été tenues dans plusieurs régions du Québec, tel qu'il a été stipulé dans la *Loi électorale*. Ces auditions publiques servent à tâter le pouls de la population, des députés et des autres élus de ces différentes régions et des organismes qui sont concernés.

Un rapport révisé doit alors être présenté à l'Assemblée nationale, afin que l'ensemble des députés prenne connaissance des changements proposés. Ce deuxième rapport fait suite aux auditions publiques et tient compte des modifications suggérées. Puis, l'Assemblée nationale doit faire part de ses recommandations à la CREQ qui choisit, ou non, de les mettre en application.

La suite du processus implique le dépôt d'un nouveau rapport par la CREQ à l'Assemblée nationale. Cette dernière a ensuite cinq jours pour tenir un débat de cinq heures sur la proposition faite par la CREQ. Puis, cette dernière a dix jours pour établir la délimitation finale des circonscriptions ainsi que leur nom respectif.

Enfin, la nouvelle délimitation des circonscriptions électorales sera publiée dans la *Gazette officielle du Québec* et deviendra officielle lors de la prochaine dissolution de l'Assemblée nationale, sauf si celle-ci est dissoute moins de trois mois après la publication dans la Gazette. Alors, l'ancienne carte électorale sera utilisée pour les élections générales³.

Seulement, l'Assemblée a, jusqu'à maintenant, refusé de se pencher sur la proposition de la CREQ pour une nouvelle délimitation des circonscriptions

³ COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge. La carte électorale change. Étape 1 : Proposition de délimitation. Rapport préliminaire*, Québec, Commission de la représentation électorale, 2008b, p. 13-14.

électorales du Québec. Le processus de révision de la carte électorale est donc interrompu jusqu'à ce que les députés décident d'étudier la question.

À ce sujet, le leader de l'opposition officielle parlait, le 23 mars 2010, d'« un processus hautement démocratique qui est actuellement suspendu⁴ ». Plus tard, soit le 11 mai 2010, il dénonce le fait que le gouvernement « bloque » le processus d'adoption de la nouvelle carte électorale: « [...] le Parti libéral bloque depuis deux ans la Loi électorale de façon à ce que le comité... la Commission de représentation électorale vienne vous faire des représentations et continue la loi telle qu'elle devrait l'être, M. le Président⁵ »

La convocation de la CREQ, par le président de l'Assemblée nationale, à la Commission de l'Assemblée nationale demeure le seul levier disponible pour les élus afin de bloquer le processus de révision de la carte électorale. Lors de la création de la CREQ, la *Loi électorale* avait été modifiée afin que, justement, la délimitation des circonscriptions électorales soit faite de façon indépendante et impartiale, en dehors des incidences partisans. Pourtant, les députés s'étaient gardé cette porte de secours : un ultime recours pour ralentir le processus de révision de la carte électorale.

À la présentation de la dernière proposition de la CREQ, les réactions sont vives, tant du côté des élus que de la population. Le projet est loin de faire l'unanimité, surtout en région où la CREQ suggère le retrait de trois circonscriptions. À ce sujet, elle justifie ses actions en dénonçant les nombreuses inégalités de la carte, qui n'est plus représentative de la population tant à l'est qu'à l'ouest de la province.

Le titre du rapport de la CREQ est plutôt éloquent : *La population bouge. La carte électorale change*. La CREQ doit effectivement tenir compte des nombreux mouvements de population, principalement des régions vers les centres urbains, et des centres urbains vers les banlieues, et la carte électorale doit refléter ces

⁴ BÉDARD, STÉPHANE « Débat sur la motion de scission » dans *Journal des débats de l'Assemblée nationale*, 23 mars 2010, 17 heures.

⁵ BÉDARD, STÉPHANE « Période de questions et réponses orales » dans *Journal des débats de l'Assemblée nationale*, 11 mai 2010, 15 heures.

changements. Seulement, dans les 30 dernières années, la carte électorale a peu changé et n'est donc plus équitable. Le résultat est que le Québec est aujourd'hui le champion des inégalités avec la carte la plus inégalitaire au Canada⁶.

Depuis de nombreuses décennies, ce sont les régions qui ont bénéficié de ces inégalités. D'ailleurs, elles se sont battu becs et ongles pour préserver leur poids politique, et ce, malgré le fait que leur poids démographique est en baisse. Leurs revendications semblent fonctionner, puisque le gouvernement a déposé, en 2010, un projet de loi visant à garder intact le nombre de députés dans chacune des régions administratives du Québec.

Méthodologie

Il existe plusieurs sources sur l'histoire de la carte électorale et l'évolution des critères utilisés pour faire la délimitation des circonscriptions électorales. Les étapes menant à la création d'une instance indépendante et impartiale pour procéder à la révision de la carte électorale sont aussi bien documentées.

Afin de suivre les réactions des élus et de la population lors des différentes réformes de la carte électorale, une revue de presse a été nécessaire. Remontant jusqu'à la création de la Commission permanente de la réforme des districts électoraux (CPRDE), en passant par celle de la CREQ et jusqu'à 2010, cette revue de presse exhaustive a contribué à enrichir l'essai de nombreuses citations d'élus locaux, régionaux et provinciaux, tout en fournissant un recul historique nécessaire à la bonne compréhension des événements actuels. La revue de presse a aussi permis de soulever les interrogations de la population lors des auditions publiques tenues par la CREQ.

⁶ MASSICOTTE, Louis (2008). « Carte électorale : la révolte de la périphérie », dans FAHMY, Myriam (sous la direction), *L'état du Québec 2009 : tout ce qu'il faut savoir sur le Québec d'aujourd'hui*, Montréal, Fides, p. 186.

À ce sujet, les auditions publiques tenues par la CREQ ainsi que celles tenues dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 78 par la Commission des Institutions se sont révélés de bonnes sources de documentation, principalement pour ce qui est des mémoires déposés. En effet, ces mémoires révèlent l'opinion de plusieurs partis politiques, d'organismes, d'instances locales et de la population en général.

Enfin, deux entrevues ont été effectuées : la première était avec Bernard Ouellet de la CREQ et elle a été utile dans les premiers moments de la recherche, afin de mieux cerner la question d'étude et, bien évidemment, le rôle et les pouvoirs de la CREQ. La deuxième entrevue a été très révélatrice : deux fonctionnaires de la CREQ à la retraite, dont l'anonymat sera préservé en raison de la nature très contestataire de leurs révélations, ont été rencontrés. Cette entrevue a permis de sortir des cadres et des restrictions habituellement imposés aux employés toujours en fonction. Ils ont été très critiques envers le rôle, mais surtout l'influence que jouent toujours les politiciens dans le processus de révision de la carte électorale. Cette entrevue a aussi permis de mieux comprendre l'évolution de la CREQ et les failles de certains critères servant à la délimitation des circonscriptions électorales.

Cadre conceptuel⁷

La présente section vise à définir les concepts à la base de la question de recherche, soit ceux de région et de centre urbain. Comme il existe plusieurs définitions de ces deux concepts, il est important de bien les définir, afin de les distinguer l'un de l'autre.

Région

Le concept de « région » est plutôt flou au Québec, car il en existe plusieurs types : administratives, touristiques, électorales, ressources, centrales, périphériques, etc. On parle aussi des régions par opposition à la métropole qu'est Montréal, pour illustrer la dichotomie entre le centre (Montréal) et la périphérie (les régions).

⁷ Tous les graphiques et tableaux illustrant les statistiques de cette section sont disponibles à l'Annexe I

Dans le cadre de notre recherche, ce sera la définition du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec (MDEIEQ) qui sera utilisée. Le MDEIEQ se base sur les 17 régions administratives du Québec pour les diviser en quatre blocs distincts, « qui se démarquent les uns des autres par leur structure économique et leurs conditions de développement⁸ ». Parmi ces quatre blocs se trouve celui des « régions ressources » et sont comprises les régions administratives suivantes : le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Subséquentement, le terme « région », employé tout au long de l'essai, fera référence aux sept régions administratives énumérées plus haut.

Les régions représentent 14,4 % de la population et plus de 90 % du territoire québécois⁹. Leur structure économique est généralement peu diversifiée et largement « tributaire de l'extraction et de la première transformation des ressources¹⁰ ». De plus, « les tendances à long terme et les fluctuations quinquennales traduisent des malaises économiques qui sont à la fois d'ordre structurel et conjoncturel¹¹ ».

Les régions sont également caractérisées par une importante diminution de leur population¹². Ces deux caractéristiques, économique et démographique, différencient les régions ressources des trois autres blocs identifiés par le MDEIEQ et justifient « des interventions publiques adaptées¹³ ». Notons aussi que ces caractéristiques sont interdépendantes, l'une étant responsable du déclin de l'autre et vice-versa, et ce, depuis de nombreuses décennies¹⁴.

⁸ MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION DU QUÉBEC, *Portrait socioéconomique des régions du Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, 2009, p. 2.

⁹ *Ibid.*, p. 3

¹⁰ *Ibid.*, p. 2

¹¹ DUGAS, Clermont, «Le développement des régions», dans *Relations*, n° 709, juin 2006, p. 32.

¹² MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION DU QUÉBEC, op. cit., 2009, p. 7.

¹³ SERRÉ, Pierre, «Les régions dépendantes. Comment la centralisation du pouvoir corrompt le développement des régions», dans *L'Action nationale*, vol. XCV, n° 1, janvier 2005, p. 45.

¹⁴ CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES, *Deux Québec dans un. Rapport sur le développement social et démographique*, Boucherville, Gaëtan Morin éditeur, 1989, p. 101.

Bien qu'elles ne font pas partie, à proprement parler, de ce qui sera considéré comme une région, les régions administratives de l'Estrie, du Centre-du-Québec et de Chaudière-Appalaches partagent certaines caractéristiques des régions ressources. Par exemple, leur part de population rurale est importante¹⁵, l'exode des jeunes aussi¹⁶ et leur poids démographique est plutôt faible et vers la baisse¹⁷. En matière de carte électorale, leurs revendications sont similaires à celles du bloc des régions ressources.

Centre urbain

Le terme « centre urbain » a été choisi pour différencier les régions ressources des autres régions, donc des trois autres blocs identifiés par le MDEIEQ, c'est-à-dire les régions centrales, la région de la Capitale-Nationale et la région de Montréal et de Laval.¹⁸ Comme ces régions sont généralement plus urbanisées que les régions ressources et qu'elles représentent le centre économique du Québec (86,9 % du poids économique de la province¹⁹), l'appellation « centre urbain » semblait tout à fait désignée.

Les centres urbains sont divisés en trois blocs par le MDEIEQ, bien qu'ils présentent des caractéristiques plutôt semblables, c'est-à-dire une population plutôt stable ou en croissance, une économie assez ou très diversifiée et la prépondérance des emplois dans le secteur tertiaire.

Les régions centrales sont l'Estrie, l'Outaouais, la Chaudière-Appalaches, Lanaudière, les Laurentides, la Montérégie et le Centre-du-Québec. Elles représentent 47,6 % de la population et 8,13 % de la superficie du Québec²⁰. Ce sont aussi les régions centrales qui connaissent la plus grande variation positive de la population. La Montérégie, Lanaudière et les Laurentides sont les trois régions avec la plus forte croissance du groupe. De 1976 à 2001, Lanaudière a vu sa population

¹⁵ MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION DU QUÉBEC, *op. cit.*, 2009, p. 8.

¹⁶ *Ibid.*, p. 16.

¹⁷ *Ibid.*, p. 3 et 7.

¹⁸ MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION DU QUÉBEC, *op. cit.*, 2009, p. 2.

¹⁹ *Ibid.*, p. 3.

²⁰ *loc.cit.*

augmenter de plus de 120 %, c'est 95,2 % pour les Laurentides et près de 60 % pour la Montérégie. Elles ont connu les plus grandes variations positives de leur population au Québec²¹.

La région de Montréal et de Laval, avec 29,2 % de la population et seulement 1,42 % de la superficie totale du Québec, sont le bloc de régions accaparant la plus grande part du marché économique québécois avec 39,3 % du PIB de la province²². Leur population est aussi en croissance²³.

La région de la Capitale-Nationale représente 8,8 % de la population et moins de 1 % de la superficie du Québec²⁴. La tendance démographique pour la région est aussi à la hausse²⁵. Ce qui la distingue des deux autres blocs, c'est qu'elle accapare pratiquement tout le marché des emplois dans le secteur tertiaire pour le Québec avec près de 86 %²⁶.

La Loi électorale

Afin d'effectuer le redécoupage du territoire québécois en circonscriptions électorales, la CREQ se base sur les critères et principes énoncés dans la *Loi électorale*. Celle-ci stipule que « la [CREQ doit procéder] à une nouvelle délimitation des circonscriptions après la deuxième élection générale qui suit la dernière délimitation²⁷ ». La dernière délimitation date de décembre 2001. Depuis, il y a eu trois élections générales au Québec, soit celles de 2003, 2007 et 2008²⁸.

Les articles 14 à 17 de la *Loi électorale* sont ceux qui guident la CREQ dans l'exercice de délimitation des districts électoraux²⁹. Bien que la dernière révision de la

²¹ *Ibid.*, p.7

²² *Ibid.*, p. 3

²³ *Ibid.*, p. 7

²⁴ *Ibid.*, p. 3

²⁵ *Ibid.*, p. 7

²⁶ *Ibid.*, p. 2

²⁷ *Loi électorale*, L.R.Q., c. E-3.3, a. 19

²⁸ La réforme de la carte électorale a été entreprise, selon la loi, après le scrutin de 2007.

²⁹ Voir Annexe II pour le libellé des articles

Loi électorale soit plutôt récente, les critères à la base de la délimitation sont demeurés sensiblement les mêmes depuis l'instauration de la CPRDE en 1971³⁰.

L'équité des votes ne représente qu'un aspect pris en considération lors du découpage des circonscriptions électorales. La CREQ doit aussi tenir compte de la réalité géographique, démographique et sociologique dans l'élaboration de la carte électorale. C'est pourquoi il faut parler d'équité relative des votes, d'où le critère du plus ou moins 25 % de l'article 16. Ce droit a d'ailleurs été reconnu par la Cour suprême du Canada.

Intervention des tribunaux

Le rôle qu'ont eu à jouer les tribunaux canadiens en matière de délimitation des circonscriptions électorales est très minime, surtout si on le compare à celui des tribunaux états-unis qui sont devenus des intervenants très actifs quand vient le temps de redécouper les circonscriptions électorales.

Au Canada, ce n'est que depuis l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés*, en 1982, que ceux et celles qui souhaitent contester le redécoupage des districts électoraux devant les tribunaux peuvent le faire. Précédemment, il n'y avait aucun recours possible.

Depuis, deux arrêts sont reconnus comme majeurs en ce qui concerne la délimitation des circonscriptions électorales : l'arrêt *Dixon* et l'arrêt *Carter*³¹.

Arrêt *Dixon*³²

Dixon v. British Columbia (Attorney General) est le premier cas en matière de délimitation des districts électoraux qui a été amené devant les tribunaux canadiens. L'affaire *Dixon* a été jugée en Colombie-Britannique, en 1985. Le jugement a été rendu trois ans plus tard, soit en 1989.

³⁰ COMMISSION PERMANENTE DE LA RÉFORME DES DISTRICTS ÉLECTORAUX, *Rapport*, Québec, L'Éditeur officiel du Québec, 1972, p. 19.

³¹ ACE ELECTORAL KNOWLEDGE NETWORK, *Rôle des tribunaux en matière de délimitation*, [En ligne], 2010 <http://aceproject.org/main/francais/bd/bdb06.htm>

³² *Dixon v. British Columbia (Attorney General)*, 1989 CanLII 248 (BC S.C)

La carte qui était contestée par John Dixon, membre de la B.C. Civil Liberties Association³³, comportait de grands écarts entre les circonscriptions qui variaient de 5 511 à 68 347 électeurs. La province avait eu recours à un système de quota assez complexe pour faire la délimitation des districts électoraux, plutôt qu'à une règle de variance telle que celle utilisée au Québec aujourd'hui, celle du plus ou moins 25 %.

Dans l'Arrêt *Dixon*, la Cour suprême de la Colombie-Britannique avait jugé en faveur de Dixon et avait stipulé que l'égalité du vote devait être le critère qui prime quand vient le temps de découper le territoire en circonscriptions électorales. La province avait dû refaire sa carte électorale en fonction de ce jugement³⁴.

Un arrêt de la Cour suprême du Canada, deux ans plus tard, viendra casser ce jugement.

Arrêt Carter³⁵

Depuis 1991, les législatures provinciales doivent respecter l'équité relative des votes des électeurs. En effet, dans la très médiatisée affaire *Carter*, un citoyen de la Saskatchewan, Roger Carter, s'est rendu jusqu'à la Cour suprême du Canada afin de faire valoir que l'égalité du vote, c'est-à-dire « un homme, un vote », est un droit protégé par la *Charte canadienne des droits et libertés* et que la nouvelle carte électorale de la Saskatchewan ne respectait pas la *Charte*.

Dans une décision partagée, la Cour suprême a tranché en faveur du procureur général de la Saskatchewan en stipulant que « le droit de vote garanti à l'art. 3 de la *Charte* n'a pas pour objet l'égalité du pouvoir électoral comme telle, mais le droit à une " représentation effective "³⁶ ». La Cour a aussi confirmé que « la définition de circonscriptions électorales provinciales est assujettie à la *Charte* et ne relève pas d'une convention constitutionnelle relative à la constitution d'une province qui échapperait au contrôle judiciaire³⁷ ». Les juges ont donc reconnu l'importance de

³³ La B.C. Civil Liberties Association est une organisation non-gouvernementale de la Colombie-Britannique dédiée à la préservation, la conservation et l'extension des droits humains et des libertés civiles. L'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique a été fondée en 1962 (BCCLA, 2010: en ligne).

³⁴ *Loc. cit.*

³⁵ *Procureur général de la Saskatchewan c. Carter*, [1991] 2 R.C.S. 158, en ligne : <csc.lexum.umonreal.ca>

³⁶ *général de la Saskatchewan c. Carter*, [1991] 2 R.C.S. 158, en ligne : <csc.lexum.umonreal.ca>, p.4

³⁷ ACE ELECTORAL KNOWLEDGE NETWORK, *op. cit.*, [En ligne], 2010

prendre en considération d'autres critères que la parité électorale dans la délimitation des districts électoraux.

Depuis que cette décision a été rendue, l'égalité relative du vote « prend la forme d'un droit garanti à l'électeur par la *Charte canadienne des droits et libertés*, une charte enchâssée dans la Constitution de 1982 [...]»³⁸. Contrevenir à cette notion serait anticonstitutionnel.

Ce litige opposait la représentation rurale à la représentation urbaine : les circonscriptions rurales étant moins peuplées, l'écart s'avérait donc plus important afin de respecter, entre autres, les communautés naturelles. La Cour reconnaît aussi qu'il peut être plus difficile, dans de vastes territoires peu peuplés ou dans les régions rurales, de respecter le critère de la parité du vote. C'est pourquoi, dans ces conditions, il peut être acceptable que le nombre d'électeurs dans ces circonscriptions soit inférieur à la moyenne provinciale.

Au Québec, la *Loi électorale* prévoit un écart possible de plus ou moins 25 % par rapport à la moyenne provinciale d'électeurs par circonscription. De cette façon, la CREQ doit tenir compte de plusieurs facteurs sociodémographiques, en plus du critère de l'égalité relative du vote, afin de découper le territoire de la façon la plus équitable possible. C'est ce qu'on appelle la représentation effective. D'ailleurs, la *Loi électorale* actuelle avait été révisée pour faire suite à l'arrêt *Carter* afin de s'assurer que la loi québécoise respectait la décision rendue par la Cour suprême du Canada³⁹.

Chapitre I: La délimitation des circonscriptions électorales

La division du territoire québécois en circonscriptions électorales a longtemps été un exercice très partisan. Effectivement, c'est seulement depuis 1965 que cet exercice

³⁸ RIOUX, Matthias, « Ils ont perdus la carte ! », dans *Bulletin de l'amicale des anciens parlementaires du Québec*, Québec, 2009, vol.10 n° 1, p.43.

³⁹ COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *op. cit.*, 2010, p. 10

est accompli par une commission indépendante de l'Assemblée législative⁴⁰. Auparavant, de nombreuses inégalités trahissaient le côté partisan des réformes de la carte électorale. C'est d'ailleurs ces inégalités qu'a révélées un comité d'experts présidé par monsieur Fernand Grenier en 1962, et qui a mené à la création de la première commission indépendante en 1965⁴¹.

La *Loi électorale* actuelle s'inspire aussi des recommandations du rapport Grenier qui propose une délimitation des circonscriptions électorales s'appuyant sur le concept fondamental de l'égalité de la représentation⁴².

La Commission de la représentation électorale du Québec

C'est en 1971 que la CPRDE voit le jour. Cet organisme consultatif a la tâche de délimiter les circonscriptions électorales. Quelques années plus tard, soit en 1979, la CREQ est créée et est investie d'un pouvoir décisionnel. Les membres de cette commission sont le Directeur général des élections, qui agit à titre de président, et deux commissaires nommés par les deux tiers des membres de l'Assemblée nationale du Québec.

Actuellement, les commissaires sont M^e Marcel Blanchet (président), monsieur Serge Courville, professeur retraité de l'Université Laval où il enseignait au département de géographie, et monsieur John Zacharias, professeur titulaire à l'Université Concordia au département de géographie, d'urbanisme et d'environnement⁴³.

La CREQ est une institution permanente et indépendante qui relève de l'Assemblée nationale. Sa mission est de tracer les délimitations des districts électoraux provinciaux, municipaux et scolaires en se basant sur les critères définis dans les lois électorales aux niveaux provincial, municipal et scolaire. La CREQ agit de façon neutre et impartiale.

⁴⁰ COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *Mémoire de la Commission de la représentation électorale*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2010, p. 7

⁴¹ PROVINCE DE QUÉBEC, *Rapport du comité à Son Excellence le lieutenant-gouverneur en conseil. Étude préliminaire à la révision de la carte électorale*, Québec, 1962.

⁴² *Loc. cit.*

⁴³ COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *Membres et notes biographiques*, Québec, [En ligne], 2008a, <http://www2.electionsquebec.qc.ca/lacartechange/fr/membre.asp>

Dans l'exercice de leurs fonctions, les membres de la commission se font un devoir de consulter la population et les élus avant de rendre une décision en ce qui concerne la réforme de la carte électorale. Toutefois, la CREQ jouit d'un pouvoir décisionnel en la matière⁴⁴.

Deux visions de la carte électorale

Quand vient le temps de revoir les délimitations des circonscriptions électorales, deux visions s'affrontent : celle donnant la primauté au rôle et à l'accessibilité du député et celle de l'équité des votes de chaque électeur. Ces deux visions sont bien présentes au Québec et vont dans des directions diamétralement opposées.

Le rôle du député

Pour les tenants de la vision accordant la priorité au rôle du député, les circonscriptions électorales doivent tenir compte de la grandeur du territoire à couvrir par le député et du sentiment d'appartenance à une communauté naturelle.

En effet, le rôle principal du député, selon les tenants de cette vision, est de défendre les projets intéressant les gens de sa circonscription, d'être disponible et accessible pour ceux et celles qui souhaiteraient le rencontrer, lui faire part des problèmes rencontrés, etc. « Conséquences de ces prémisses : les circonscriptions doivent être des " communautés naturelles ", elles ne doivent pas être physiquement trop vastes, et il faut faire en sorte que la charge de travail des députés ne soit pas trop inégale⁴⁵ ».

Comme le travail des élus dans les districts électoraux dits « ruraux » ou « éloignés » est considéré comme plus exigeant par les députés des régions, il faut limiter la superficie de ce type de circonscriptions, afin de favoriser une plus grande proximité du député avec ses commettants⁴⁶.

⁴⁴ COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *Rapport annuel de gestion 2008-2009*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009a, p. 5-6

⁴⁵ MASSICOTTE, Louis, « Deux visions de la carte électorale s'affrontent », *Le Soleil/Cyberpresse*, [En ligne], 6 février 2008, <http://www.cyberpresse.ca/aericle/20080206/CPSOLEIL/80205141>

⁴⁶ Cette idée a toutefois été démentie, notamment par les députés des centres urbains. En fait, le travail de ces députés serait tout aussi exigeant, mais de nature différente (Commission de la représentation électorale, 2009b : 179).

Cette vision favorise donc une certaine stabilité de la carte électorale, puisque les communautés naturelles sont plutôt fixes dans le temps et l'espace. Les députés sont aussi les mieux placés pour juger de la délimitation du territoire en circonscriptions électorales puisqu'ils sont dans le milieu et connaissent bien les gens composant les différentes communautés naturelles et leurs intérêts.

C'est d'ailleurs cette vision qui a été la plus populaire en Amérique du Nord pendant de nombreuses décennies. C'est elle qui a mené aux grandes disparités entre les circonscriptions électorales au Québec, avant la création d'une instance indépendante en 1965.

L'équité des votes

L'autre vision qui s'oppose à la précédente est celle de l'équité des votes. Dans cette perspective, on « voit la carte électorale comme le cadre d'exercice des droits démocratiques, à commencer par le droit de vote⁴⁷ ».

Ainsi, l'égalité des citoyens, concept fondamental dans toute société démocratique, passe par la phrase « un citoyen, un vote ». Les grandes disparités de nombre entre les circonscriptions sont donc inacceptables et même antidémocratiques. C'est pourtant ce que permet la carte électorale lorsqu'une circonscription est deux fois moins peuplée qu'une autre, puisque le vote dans un district électoral comptant peu d'électeurs a un plus grand poids que celui dans une circonscription surpeuplée.

Selon ce constat, le découpage des circonscriptions électorales doit être un exercice qui est refait de façon régulière, afin de suivre l'évolution démographique et doit tendre vers la plus grande égalité possible, au détriment des communautés naturelles s'il le faut. L'exercice doit aussi rester non partisan, c'est-à-dire que même si les députés peuvent être consultés, une institution indépendante doit prendre les décisions en ce qui concerne la délimitation des circonscriptions électorales, afin d'éviter de plus grandes inégalités.

⁴⁷ *Loc. cit.*

Depuis la création de la CPRDE en 1971, mais surtout depuis celle de la CREQ en 1979, la vision cherchant l'équité des votes prédomine, du moins au sens de la loi⁴⁸.

Chapitre II: Les réformes de la carte électorale

Retour historique

Lors de la création de la CPRDE, la carte électorale était très inégalitaire, imprégnée de toute cette partisanerie qui caractérisait les réformes précédentes. Dans son premier rapport, déposé en mars 1972, la Commission proposait une carte électorale avec 110 circonscriptions dont seulement deux voyaient leurs limites inchangées. Il s'agissait donc d'une réforme majeure. La Commission ne disposant que d'un pouvoir de recommandation, il en revenait aux députés de fixer les limites et d'adopter une nouvelle carte.

La commission parlementaire chargée d'étudier les recommandations et d'adopter la nouvelle carte électorale vit plusieurs députés prendre la parole pour exprimer leur opinion. Les députés de l'Union nationale étaient ceux qui avaient le plus de réticences à adopter une carte suivant les recommandations de la CPRDE, car elle les désavantagerait de façon importante⁴⁹. Le Parti libéral du Québec (PLQ), qui était au pouvoir à l'époque, voyait d'un mauvais œil de ne pas suivre les recommandations, puisque la loi instituant la CPRDE avait comme but de réduire l'aspect partisan de la délimitation des districts électoraux au Québec. Ne pas suivre les recommandations de la CPRDE équivaldrait à « violer l'esprit de la loi⁵⁰ ».

La carte électorale de 1972 fut finalement adoptée, malgré l'opposition des unionistes et des créditistes. Cette nouvelle carte impose des changements majeurs, retirant de nombreuses circonscriptions aux régions, pour en ajouter dans les centres urbains, principalement dans la région de Montréal. Malgré l'importance des changements, la population et les médias ne semblent pas trop s'y opposer. Au

⁴⁸ *Ibid.*, [En ligne]

⁴⁹ L'Union nationale, populaire surtout dans les régions du Québec, bénéficiaient d'une carte inégalitaire qui favorisait la surreprésentation des régions au détriment des centres urbains.

⁵⁰ HARDY, Denis, 1972, cité dans MASSICOTTE, Louis et André BERNARD, *op. cit.*, p. 154.

contraire, c'est plutôt la satisfaction de la population des grands centres qui se fait sentir⁵¹.

Les réformes suivantes apportent des changements de moins grande envergure. La CREQ, qui a pris le relais de la CPRDE en 1979, privilégie l'ajout de circonscriptions pour corriger les inégalités, puisque la loi le lui permet. Lorsque le maximum de 125 circonscriptions permis par la *Loi électorale* est atteint, il est devenu plus difficile de palier aux disparités croissantes entre les régions et les centres urbains en matière de représentation électorale.

C'est en 2001 que cette situation se fait véritablement sentir : la CREQ propose alors une carte électorale qui voit disparaître, entre autres, la circonscription de Matane. Les réactions en régions ont été si importantes que la CREQ a choisi d'utiliser son pouvoir discrétionnaire pour garder les quatre circonscriptions électorales de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, au détriment de la région de Montréal⁵². C'est un scénario similaire qui s'est reproduit en 2008.

Proposition de mars 2008

Ayant entamé le processus de révision de la carte électorale en avril 2007, la CREQ a présenté une première proposition pour de nouvelles délimitations le 12 mars 2008 au président de l'Assemblée nationale.

Portrait des circonscriptions au 30 novembre 2007

Dans ce rapport de mars 2008, les commissaires exposent la situation, selon les données du 30 novembre 2007⁵³ : « selon la carte de 2001, 20 circonscriptions dérogent à la règle du plus ou moins 25 % d'écart possible par rapport à la moyenne de 45 207 électeurs. Seize autres circonscriptions ont en outre une population qui s'approche des limites légales prévues⁵⁴ ».

⁵¹ MASSICOTTE, Louis et André BERNARD, *Le scrutin au Québec : un miroir déformant*, La Salle, Éditions Hurtubises HMH, 1985, p. 163.

⁵² DELISLE, Norman, « Réforme électorale compromise ? », *Journal de Québec*, 11 octobre 2007, p. 18

⁵³ Voir Annexe III pour les détails du nombre d'électeurs par circonscription

⁵⁴ GRENIER, André, « La carte électorale de 1962 à 2008 », dans *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, 2008, vol. 37, no 2, p. 41

Parmi les 20 circonscriptions en situation d'exception, sept avaient un nombre d'électeurs supérieur à l'écart permis et 12 avaient un nombre d'électeurs inférieur au 25 % permis par la loi⁵⁵. La vingtième circonscription en situation d'exception est celle des Îles-de-la-Madeleine qui bénéficie de ce statut particulier selon la *Loi électorale*⁵⁶.

D'ailleurs, lorsqu'une circonscription présente un nombre d'électeurs supérieur ou inférieur à l'écart permis, elle est dite « en situation d'exception ». Si elle s'approche du seuil permis par la loi, elle sera plutôt « en situation critique ». Cette explication faite, il est important de spécifier qu'au 30 novembre 2007 « plus du quart des 125 circonscriptions électorales [étaient] soit en situation critique, soit en situation d'exception, ce qui illustre clairement les inégalités de représentation entre certaines circonscriptions⁵⁷ ».

Ces 20 circonscriptions en situation d'exception ne respectent plus la *Loi électorale*. « C'est ainsi que le bulletin de vote d'un électeur de Gaspé (27 000 voteurs) (sic) a en quelque sorte deux fois plus de poids que celui d'un électeur de Chambly (59 000 voteurs) (sic), sur la Rive-Sud de Montréal⁵⁸ ».

Ces inégalités sont causées par le fait que la population québécoise n'est pas stable : les gens se déplacent d'une région à l'autre et la CREQ doit tenir compte de ces déplacements quand vient le temps de réviser la carte électorale. Depuis plusieurs décennies, la population des régions plus rurales déménage vers les grands centres et celle des villes vers les banlieues.

Pourtant, même si ces déplacements ne sont pas nouveaux, la carte électorale a été peu modifiée dans les 20 dernières années et nécessite maintenant des changements majeurs, afin « de rééquilibrer le nombre d'électeurs par circonscription électorale en vue d'assurer le respect du principe de la représentation effective, dont l'une des conditions essentielles est l'égalité relative du vote entre les électeurs⁵⁹ ».

⁵⁵ COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *op. cit.*, 2008b, p. 21

⁵⁶ *Loi électorale*, L.R.Q., c. E-3.3, art. 17

⁵⁷ COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *op. cit.*, 2008b, p. 21

⁵⁸ PELCHAT, Martin, « Révision de la carte électorale. Changements majeurs à l'horizon », *Le Soleil*, 2 juillet 2007, p. 12

⁵⁹ *Ibid.*, p. 22

La première proposition de délimitation

La nouvelle proposition de carte électorale présentée par la CREQ, le 12 mars 2008, suggère des changements assez importants pour plusieurs circonscriptions⁶⁰. La proposition permet d'éliminer tous les cas d'exception sauf deux⁶¹ : celui de la circonscription des Îles-de-la-Madeleine, permis par la loi et celui de la circonscription d'Ungava, au nord du Québec « ... dont les particularités rendent inappropriés un regroupement d'électeurs suffisant pour respecter le seuil minimal de -25 %⁶² ».

De plus, trois circonscriptions électorales disparaissent dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de Chaudière-Appalaches et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Comme le nombre de circonscriptions électorales reste le même (125), la CREQ propose d'ajouter une circonscription dans chacune des trois régions entourant l'Île-de-Montréal, qui voit sa population augmenter considérablement depuis plusieurs décennies.

D'abord, la région électorale⁶³ des Laurentides-Lanaudière est celle qui a connu la plus forte croissance au Québec depuis 2000 avec une hausse du nombre d'électeurs de 16,9 %⁶⁴. Laurentides-Lanaudière qui possède déjà 14 circonscriptions, s'en verrait ajouter une quinzième⁶⁵.

La région électorale de Laval a aussi connu une importante croissance, de l'ordre de 8,9 % depuis 2000⁶⁶. Elle n'a qu'une seule circonscription en situation d'exception, mais trois sont en situation critique. La CREQ suggère donc l'ajout d'une sixième circonscription dans la région électorale, afin de pallier cette situation.

Enfin, la Montérégie a connu le deuxième plus haut taux de croissance au Québec avec 9,2 %⁶⁷. Comme la région électorale n'a pas un nombre de circonscriptions qui

⁶⁰ Un tableau des données numériques à la base de la nouvelle délimitation est disponible à l'Annexe IV

⁶¹ L'Annexe III présente les détails du nombre d'électeurs par circonscription après les changements proposés.

⁶² COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *op. cit.*, 2008b, p. 25

⁶³ Les régions électorales s'apparentent aux régions administratives du Québec, mais ne sont pas exactement les mêmes. Les régions administratives, contrairement aux régions électorales, ont un caractère permanent (Commission de la représentation électorale, 2009b).

⁶⁴ *Ibid.*, p. 96

⁶⁵ *Ibid.*, p. 97

⁶⁶ *Ibid.*, p. 109

⁶⁷ *Ibid.*, p. 122

correspond à son poids démographique dans la province, la CREQ suggère l'ajout d'une circonscription en Montérégie.

Évidemment, les limites des autres circonscriptions de ces régions seraient aussi passablement transformées afin de résoudre le problème des districts électoraux en situation critique ou d'exception. Au total, pour tout le Québec, c'est 86 des 125 circonscriptions qui verraient leur tracé modifié⁶⁸.

Les réactions à la première proposition

À la suite de la présentation de sa proposition, la CREQ a entrepris une tournée du Québec afin de tenir des auditions publiques, comme le stipule la *Loi électorale*⁶⁹. Lors de ces auditions publiques, la CREQ s'est déplacée dans 23 villes, un peu partout au Québec. Elle a entendu 310 intervenants et 1140 documents ont été déposés⁷⁰.

Dès la présentation de la proposition par les commissaires de la CREQ, la réponse des régions a été très claire : elles ne sont pas prêtes à accepter ces changements, car « c'est une érosion continue de la représentation des milieux ruraux qu'elle consacre⁷¹ ».

Que ce soit la population ou les élus, pratiquement tout le monde s'entend pour dire que la proposition de la CREQ n'est pas équitable pour les régions et qu'elle leur ferait perdre trop de pouvoir à l'Assemblée nationale. Certains reprochent même aux commissaires de n'avoir pris en compte que le critère numérique dans l'élaboration du nouveau tracé des circonscriptions électorales⁷².

Ces réactions ont entraîné l'arrêt du processus d'adoption de la nouvelle carte électorale par l'Assemblée nationale. En effet, pour poursuivre le processus, la CREQ doit être entendue par la Commission de l'Assemblée nationale. Seulement, dans ce dessein, elle doit se faire appeler par cette dernière. Comme la majorité des

⁶⁸ *Ibid.*, p. 25

⁶⁹ *Loi électorale*, L.R.Q., c. E-3.3, art. 24

⁷⁰ COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE, *op. cit.*, 2010, p. 8

⁷¹ BOLDUC, Claire et Bernard GÉNÉREUX, « Les ruraux disent non à la réforme », *Le Quotidien*, 13 juin 2008, p.10

⁷² BOIVIN, Simon, « Changement à la carte électorale, le DGE va de l'avant dans sa consultation », *Le Soleil*, 18 avril 2008, p. 11

députés sont en désaccord avec la proposition de carte électorale présentée en 2008, ils ont choisi de freiner le processus, afin de trouver une solution acceptable pour tous. Leur solution, du moins celle du gouvernement est arrivée avec le projet de loi n° 78.

Les projets de loi n° 78 et 92^{73,74}

En 2009, le projet de loi n° 78, *Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives*, a été présenté par le gouvernement libéral à l'Assemblée nationale du Québec, en réponse aux vives réactions des régions par rapport à la première proposition de carte électorale de la CREQ. Les articles 1 à 7 du projet de loi concernent la représentation électorale⁷⁵.

Le projet de loi n° 78 cherche à protéger le nombre de circonscriptions dans chacune des régions administratives du Québec. Pour ce faire, il instaure un minimum de circonscriptions pour chacune des régions administratives. L'égalité relative du vote serait donc assurée par l'augmentation du nombre de circonscriptions dans les régions les plus peuplées, puisque le nombre maximum de circonscriptions pour la totalité du territoire québécois serait retiré de la loi.

L'étude du projet de loi n° 78 à la Commission des institutions ne faisait pas consensus. Le projet de loi n° 78 a fait l'objet de plusieurs critiques. L'une d'elles, apportée par les partis d'opposition et par plusieurs autres institutions, était le fait que la représentation électorale et le financement des partis politiques devraient être étudiés séparément⁷⁶. C'est pourquoi le gouvernement a accepté de scinder le projet

⁷³ *Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions, projet de loi n° 78* (dépôt du rapport de la Commission – 18 mars 2010), 1^{ère} sess., 39^e légis. (Qc) et *Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale, projet de loi n° 92* (présentation – 25 mars 2010), 1^{ère} sess., 39^e légis. (Qc)

⁷⁴ Au moment de la rédaction, le projet de loi n° 92 a été présenté le 25 mars 2010. Par contre, les discussions à ce sujet n'ont pas repris depuis la scission du projet de loi n° 78, préférant accorder la priorité à la question du financement des partis politiques (projet de loi n° 93).

⁷⁵ Voir Annexe V pour le libellé des articles.

⁷⁶ À ce sujet, voir, entre autres, PARTI QUÉBÉCOIS, *Redonner confiance aux citoyens*, mémoire présenté à la Commission des institutions, 2010, 13 pages ; PARTI VERT DU QUÉBEC, *Mémoire du Parti vert du Québec sur le projet de loi n° 78*, mémoire présenté à la Commission des Institutions, 2010, 5 pages ; QUÉBEC SOLIDAIRE, *Mémoire de Québec solidaire*, mémoire présenté à la Commission des institutions, 2010, 40 pages ; ACTION DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC, *Mémoire*, mémoire présenté à la Commission des Institutions, 2010, 14 pages ; CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC, *Distinguer réforme de la carte électorale de celle du financement des partis politiques*, mémoire présenté à la Commission

de loi en deux, donnant naissance au projet de loi n^o 92, *Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale*, qui a été présenté le 25 mars 2010 à l'Assemblée nationale. La représentation électorale et le financement des partis politiques feront donc l'objet de deux projets de loi distincts⁷⁷.

D'autres ont aussi reproché au gouvernement en particulier, mais aux députés en général, de redonner un aspect partisan à la carte électorale en tentant d'influencer le processus d'adoption des nouvelles délimitations des circonscriptions électorales⁷⁸.

Faire du maximum de 125 circonscriptions prévues dans la loi un minimum, en laissant libre cours à l'augmentation du nombre de circonscriptions a aussi fait couler beaucoup d'encre. Les coûts qu'engendrerait l'augmentation du nombre de députés ont aussi fait l'objet de critiques,⁷⁹ ainsi que les problèmes logistiques qui sont à prévoir, considérant que l'espace dans la Salle de l'Assemblée nationale est limité et déjà bien rempli. Les prévisions de la CREQ au sujet de l'augmentation du nombre de députés avancent qu'il y aurait 134 députés en 2010 et 137 en 2020⁸⁰.

À ce sujet, avant même le dépôt du projet de loi, l'opposition adéquate se faisait vive : « chez nous, nous croyons que c'est déconnecté de la réalité que de penser que les Québécois vont accepter qu'il y ait plus de 125 sièges au Québec⁸¹ ». Ils ont réitéré leur désaccord dans leur mémoire déposé à la Commission des Institutions, lors des audiences publiques sur le projet de loi n^o 78 : « Pendant [que le gouvernement] demande [à la population] de se serrer la ceinture, la classe politique

des Institutions, 2010, 11 pages ; CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE MONTRÉAL, *Le droit à une «représentation effective de l'électeur» dans toutes les régions du Québec*, mémoire présenté à la Commission des Institutions, Montréal, 2010, 16 pages.

⁷⁷ SALVET, Jean-Marc, « Financement des partis et découpage de la carte électorale : le projet scindé », *Le Soleil*, 19 mars 2010, p. 15.

⁷⁸ Notamment, MOUVEMENT DÉMOCRATIE ET CITOYENNETÉ, *Mémoire*, mémoire présenté à la Commission des Institutions, 2010, p. 2 et ACTION DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC, *op. cit.*, 2010, p. 7.

⁷⁹ CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, *Commentaires sur le projet de loi n^o 78. Un calibrage régional qui n'a rien de démocratique*, mémoire présenté à la Commission des Institutions, 2010, p. 6.

⁸⁰ Pour les statistiques complètes, voir Annexe VI

⁸¹ PROULX, Sébastien, cité dans PRESSE CANADIENNE, « L'ADQ dit non à de nouveaux sièges de députés », dans *Le Journal de Québec*, 16 avril 2008, p. 10.

ne juge pas bon de faire de même et se permet d'augmenter le nombre d'élus comme bon lui semble⁸² ».

En effet, des critiques diront que « l'Assemblée nationale du Québec est plutôt bien remplie. L'Ontario voisine, dont la population dépasse de près de cinq millions celle du Québec, compte 18 députés de moins à son l'Assemblée (sic) législative⁸³ ».

Le projet de loi n^o 78 aurait aussi pour but d'accroître la surreprésentation de certaines régions administratives en créant un minimum de circonscriptions électorales pour chacune des 17 régions administratives. Dès l'adoption du projet de loi, les inégalités de la carte actuelle resteraient et, avec le temps, elles persisteraient, allant même jusqu'à augmenter dans plusieurs cas. Donc, les régions, étant déjà surreprésentées aujourd'hui, auraient un pourcentage de siège plus grand que leur poids démographique le permet dans la loi actuelle, pourcentage qui augmenterait avec les années, si les prévisions démographiques se confirment⁸⁴.

Aussi, le projet de loi cherche à allouer un nombre minimum de circonscriptions électorales par région administrative pour éviter que la CREQ en élimine dans la réforme de la carte électorale, comme il a été prévu dans la proposition préliminaire et la proposition révisée. Pourtant, les circonscriptions actuelles ne respectent pas toutes les limites des régions administratives⁸⁵.

Il y a présentement 13 circonscriptions qui sont dans au moins deux régions administratives, parfois trois⁸⁶. Qu'advient-il donc des circonscriptions qui sont actuellement divisées sur le territoire de plusieurs régions administratives? Quand viendra le temps de délimiter les circonscriptions électorales avec les nouvelles règles qu'apporterait l'adoption du projet de loi n^o 92, il y aurait nécessairement des

⁸² ACTION DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC, *op. cit.*, 2010, p.7.

⁸³ OUELLET, Martin, « Réforme de la carte électorale. L'ADQ ne veut pas augmenter le nombre d'élus », dans *La Tribune*, 16 avril 2008a, p. 13.

⁸⁴ CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, *op. cit.*, 2010, p. 6. Voir Annexe VII pour les statistiques complètes.

⁸⁵ CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Mémoire de la Confédération des syndicats nationaux*, mémoire présenté à la Commission des Institutions, 2010, p. 6.

⁸⁶ Voir le tableau à l'Annexe VIII

régions qui verraient une de leurs circonscriptions disparaître, comment réagira la population?

Par exemple, la circonscription de Matane se trouve à la fois dans la région administrative de la Gaspésie-îles-de-la-Madeleine et dans celle du Bas-Saint-Laurent, deux régions qui ont « besoin » de cette circonscription pour garder le même nombre de circonscriptions qu'ils ont avec la carte de 2001. La situation sera encore plus difficile pour les circonscriptions de Johnson, de Richmond et de Nicolet-Yamaska qui elles, touchent à trois régions administratives chacune.

En respectant intégralement les limites des régions administratives, la CREQ ne pourrait plus répondre aux « demandes de certaines municipalités qui souhaitent faire partie d'une circonscription qui est dans une autre région administrative. C'est le cas notamment des municipalités de Courcelles, de Saint-Ludger et de Saint-Robert-Bellarmin...⁸⁷ ». En effet, ces trois municipalités ont manifesté le souhait de faire partie de la circonscription de Beauce-Sud, dont la majeure partie du territoire est dans la région administrative de Chaudière-Appalaches, même si elles sont situées en Estrie.

Loin de faire l'unanimité, le projet de loi n° 92 a beaucoup fait réagir. Notons que « lorsqu'il s'agit d'adopter de nouvelles règles électorales, la convention veut que le gouvernement obtienne un consensus des partis⁸⁸ ». Pour l'instant, ce n'est pas chose faite!

La deuxième proposition de délimitation⁸⁹

Le 16 mars 2010, lors des consultations générales et auditions publiques sur le projet de loi n° 78, *Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives*, le député de Lac-Saint-Jean a déposé la proposition révisée de

⁸⁷ COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009b, p. 212.

⁸⁸ ROBITAILLE, Antoine, « L'opposition ne veut pas de la réforme Béchard », *Le Devoir*, 26 novembre 2009, p. A3.

⁸⁹ Voir les détails de la proposition à l'Annexe III

délimitation de la CREQ⁹⁰. Rédigé en août 2009, le second rapport était confidentiel jusqu'à son dépôt à la Commission des institutions.

La proposition de délimitation des circonscriptions électorales a été modifiée à la suite des audiences publiques tenues à travers le Québec. Bien que l'essentiel du projet reste le même, certaines modifications sont proposées afin de répondre aux attentes et questionnements des personnes qui se sont présentées devant la CREQ.

Ce qui est particulièrement intéressant c'est que la CREQ a actualisé ses données afin de démontrer l'urgence d'agir. En effet, en utilisant les chiffres d'octobre 2008 plutôt que ceux de novembre 2007, il est possible de constater qu'il y a cinq circonscriptions de plus qui sont en situation d'exception positive (dix) ou négative (15), portant le nombre total à 25, et 14 sont en situation critique, donc deux de moins qu'avec les chiffres de 2007⁹¹. Les inégalités causées par la carte se sont ainsi accentuées en seulement une année⁹².

Dans ce second rapport, la CREQ expose les changements apportés à sa proposition préliminaire, dont plusieurs sont assez mineurs : changement du nom de la circonscription, ou déplacement de quelques municipalités dans un nouveau district électoral ou vers sa circonscription d'origine, etc. Par contre, dans les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent, la CREQ propose toujours de retirer une circonscription.

Bien que la CREQ présente une proposition révisée, elle apporte très peu de changements à sa première proposition. Le seul véritable changement est en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine où la CREQ suggère de garder la circonscription de Gaspé pratiquement intacte, mais de fusionner les circonscriptions de Matane et de Matapédia. Ainsi, les circonscriptions de Gaspé et d'Îles-de-la-Madeleine resteraient en situation d'exception, mais Bonaventure et la nouvelle circonscription de

⁹⁰ ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, « Documents déposés », *Travaux parlementaires*, Québec, [En ligne], 2010, <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/documents-deposes.html> (Page consultée le 25 mars 2010).

⁹¹ Voir Annexe IX

⁹² COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE, *op. cit.*, 2009, p.21.

Matapédia-Matane respecteraient le critère du plus ou moins 25 % par rapport à la moyenne provinciale⁹³.

Chapitre III: Les régions et la carte électorale

L'influence des régions dans la délimitation des circonscriptions électorales est un phénomène relativement nouveau. Effectivement, tant et aussi longtemps que la CREQ avait la possibilité d'ajouter des circonscriptions là où la population augmentait, les régions ne se sentaient pas menacées par la perte d'un ou plusieurs députés.

Par contre, depuis 1988, soit un an après qu'une modification à la *Loi sur la représentation électorale* eut fixé un minimum et un maximum au nombre de circonscriptions électorales (122 pour le minimum et 125 pour le maximum), la CREQ n'a plus de marge de manœuvre, ayant atteint le maximum de 125 circonscriptions permis par la loi⁹⁴. Afin de présenter une carte électorale relativement égalitaire pour l'ensemble du Québec, elle se voit obliger d'enlever des circonscriptions dans les régions moins peuplées pour en ajouter là où la population est plus nombreuse.

Il reste à comprendre comment des régions, beaucoup moins peuplées que les centres urbains, réussissent à se faire entendre et à faire valoir leur point de vue en ce qui concerne la carte électorale.

L'évolution du développement régional

Une partie de la réponse se trouve dans l'évolution du développement régional au Québec. Dans un rapport du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des

⁹³ *Ibid.*, p. 89.

⁹⁴ PERREAU, Charlotte et Madeleine ALBERT, *Cinquante ans au cœur de la démocratie : le Directeur général des élections et l'évolution de la législation électorale de 1945 à 1995*, Québec, le Directeur général des élections, 1996, p. 22.

organisations (CIRANO), Joanis et Martin⁹⁵ identifient trois grandes phases qui se sont succédé depuis le début du XX^e siècle : la ruralité, les pôles de croissance et le développement local.

La première phase, appelée la ruralité, a eu lieu avant les années 1960. À cette époque, une vision traditionnelle prévaut, une vision où les régions sont associées « à la spécificité canadienne-française et à la pratique de la religion catholique – les opposant ainsi à Montréal, l'anglophone et la protestante⁹⁶ ». Les politiques de développement régional de l'époque se traduisent surtout par des encouragements d'un retour à la terre et de la colonisation des régions.

C'est à cette époque que la dualité entre la métropole et les régions seraient nées ou du moins elle aurait pris de l'importance. Encore aujourd'hui, cette première phase du développement régional a des impacts importants sur la conception de ce qu'est le Québec pour de nombreux Québécois, incluant les élus. À ce sujet, Alain Dubuc, dans une collaboration spéciale au journal *La Presse*, croit que l'inaction des politiciens pour revendiquer une meilleure représentation électorale pour les villes et les banlieues serait justement due au :

[...] reflet d'une conception du Québec enracinée dans les réflexes politiques, selon laquelle l'âme québécoise est dans les régions tandis que la métropole est en quelque sorte une excroissance, extérieure, étrangère par sa démographie, ses activités économiques et sa culture. Un sentiment diffus renforcé par le fait que la capitale et l'appareil d'État soient dans une autre ville⁹⁷.

La phase suivante identifiée par les chercheurs du CIRANO, celle des pôles de croissance, émerge pendant la Révolution tranquille. Cette approche implique une intervention ciblée de certains secteurs clés de l'économie, afin de créer un effet d'entraînement vers les autres secteurs. Il s'agit d'une approche de développement du haut vers le bas, ce qui signifie que c'est à partir du gouvernement central que le développement des régions est dirigé. Les politiques viennent donc de Québec pour

⁹⁵ JOANIS, Marcelin et Fernand MARTIN, *La dimension territoriale des politiques de développement économique au Québec : enjeux contemporains*, Montréal, Centre universitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), 2005

⁹⁶ *Ibid.*, p. 6.

⁹⁷ DUBUC, Alain, « Défendre Montréal », dans *La Presse*, 16 avril 2008, A23.

ensuite être appliquées dans les différentes régions. D'une région à l'autre, les politiques sont plus ou moins les mêmes, c'est-à-dire que les spécificités des régions ne sont pas vraiment prises en considération dans l'élaboration des politiques.

La troisième phase est celle du développement local. Cette approche laisse plus de place aux régions et cherche même à les responsabiliser face à leur propre développement. Le développement local prône une plus grande autonomie des régions en ce qui concerne leur développement. Cette vision du développement régional « se caractérise généralement par une valorisation du capital humain local, par un préjugé favorable aux petites et moyennes entreprises (PME) et par la décentralisation et la régionalisation⁹⁸ ». Le développement local a fait naître plusieurs instances propres à chaque région et qui contribuent à créer des politiques de développement, telles que les Centres locaux de développement (CLD) et les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC).

À partir des années 2000, le mouvement de décentralisation s'intensifie. Le gouvernement du Québec cherche à donner plus de pouvoir aux régions et, par le fait même, plus de responsabilités. En ce sens, les Conférences régionales des élus (CRÉ) sont créées, ce qui donne un plus grand poids politique aux élus locaux. La Politique nationale de ruralité voit aussi le jour en 2001 et un Sommet des régions est créé en 2002. La création du Fonds d'intervention économique régional (FIER), un partenariat public privé, se veut une façon d'augmenter les investissements du privé dans le développement régional afin d'encourager la relance de l'emploi, donc une autre initiative visant à contribuer au développement des régions.

Force est de constater que, quelle que soit l'allégeance politique du parti au pouvoir, le développement régional est au cœur des politiques gouvernementales depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000⁹⁹. La création de nombreux programmes et de nouvelles instances en région permet aussi l'émergence de nouveaux acteurs, très actifs dans le domaine du développement régional, et ce, depuis le début des années 1980.

⁹⁸ *Ibid.*, pp. 8-9

⁹⁹ *Ibid.*, p. 10

Bref, non seulement y a-t-il de nouveaux acteurs, mais plusieurs plateformes ont été mises en place afin que ces acteurs puissent se rencontrer, mettre leurs plans en commun. Au fil des ans, ils ont appris à négocier avec le gouvernement central pour augmenter leur financement, pour créer de nouveaux partenariats, pour concevoir de nouveaux programmes, etc. Ils ont des relations privilégiées avec l'État québécois, grâce à des instances telles que la Table Québec-régions qui se veut une « instance privilégiée de consultation et d'échanges du gouvernement avec les régions en matière de développement régional¹⁰⁰ ».

Le rôle des instances locales

Lorsqu'il est temps de revendiquer le maintien du statu quo en ce qui a trait à la carte électorale, les acteurs nouvellement créés par des instances, telles les CRÉ, les MRC, la Table Québec-régions, etc., connaissent bien les règles du jeu politique. Ils ont aussi appris le sens de la solidarité, puisqu'ils ont pu se rencontrer dans le cadre des Sommets des régions, des conseils des MRC ou des réunions de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), etc.

Plusieurs de ces entités ont été créées afin de concerter tous les efforts de développement dans une même région et pour établir un lien direct entre les régions et le gouvernement provincial. Leur connaissance des règles du jeu politique, des processus de négociation avec les députés et les ministres, ainsi que de la façon de communiquer leur message aux médias pour rejoindre le plus de gens possible contribue certainement à faire prévaloir leur point de vue. Le président de la CRÉ du Bas-Saint-Laurent s'est d'ailleurs fait entendre sur la question de la carte électorale en 2008, en demandant à la population de se mobiliser contre la proposition de la CREQ : « va falloir que les régionaux se lèvent et disent haut et fort que ça [n'a] pas de sens¹⁰¹ ».

Lorsque la proposition de la CREQ a été déposée à l'Assemblée nationale le 12 mars 2008, plusieurs de ces instances locales ont immédiatement réagi. Par exemple, la FQM a rapidement envoyé un communiqué de presse pour faire

¹⁰⁰ AFFAIRES MUNICIPALES ET RÉGIONS, *L'organisation municipale au Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, 2006, p. 7.

¹⁰¹ LAGACÉ, Michel, cité dans PELLETIER, Martin (lecteur) « Révision de la carte électorale : on doit s'attendre à une mobilisation régionale contre la proposition », dans *CFYX-FM, Rimouski, Nouvelles*, 14 mars 2008, 2 minutes, 8h36.

connaître son appui aux régions en avançant que « l'entrée en vigueur de cette nouvelle carte électorale se traduirait par une perte du poids politique des régions qu'elle juge inacceptable¹⁰² ». Plusieurs CRÉ ont aussi déposé un mémoire lors des auditions publiques tenues par la CREQ pour témoigner de leur désapprobation du projet de réforme de la carte électorale. Ce fut le cas notamment des CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue¹⁰³, du Bas-Saint-Laurent¹⁰⁴, de Chaudière-Appalaches¹⁰⁵ et de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine¹⁰⁶.

Ces instances locales peuvent aussi compter sur une pléiade de journaux locaux pour lancer leur message, le relayer, bref, se faire entendre. Convergence oblige, ces journaux locaux font souvent partie d'un plus gros conglomerat et peuvent bénéficier d'une plus grande visibilité, par l'entremise des journaux nationaux qui reprennent parfois leurs textes ou par le biais de sites Internet comme *cyberpresse.ca* qui se fait le porte-parole de tous les journaux du groupe Gesca ou *canoe.ca*, l'équivalent chez Quebecor.

Solidarité et identité régionales

Une autre hypothèse du succès des régions en matière de carte électorale réside dans la solidarité et la forte identité régionale de la population. Les grandes difficultés au niveau démographique et économique ont certainement permis aux régions de créer un certain mouvement de solidarité entre elles. La crise les affligeant a fait naître de nouveaux acteurs, tel le Parti gaspésien libre qui prône la souveraineté politique de sa région, qui touchent les cordes sensibles des populations déjà affligées par des problèmes d'emploi, d'exode, etc., faisant vibrer la fibre régionale¹⁰⁷.

¹⁰² FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, « La nouvelle carte électorale entraînerait une perte de poids politique inacceptable pour les régions », dans *CNW Telbec*, [En ligne], 12 mars 2008, <http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/March2008/12/c3494.html> (Consulté le 15 mars 2010).

¹⁰³ CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, *Lettre*, lettre présenté au vice-président de la Commission des Institutions, 2010, 27 pages.

¹⁰⁴ CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S DU BAS-SAINT-LAURENT, *Point de vue de la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent*, mémoire présenté à la Commission des Institutions, Rimouski, 2010, 3 pages.

¹⁰⁵ CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES, *La Chaudière-Appalaches : une région de communautés fortes et enracinées*, mémoire présenté à la Commission des Institutions, Québec, 2010, 38 pages.

¹⁰⁶ CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE, *Mémoire de la conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, mémoire présenté à la Commission des Institutions, Gaspé, 2010, 5 pages.

¹⁰⁷ MASSICOTTE, Louis, « Carte électorale : la révolte de la périphérie », dans FAHMY, Myriam (sous la direction), *L'état du Québec 2009 : tout ce qu'il faut savoir sur le Québec d'aujourd'hui*, Montréal, Fides, 2008, p. 185.

Les nombreux acteurs locaux et la solidarité régionale, font que lorsque le siège d'un député est menacé en région, il peut être assuré du soutien de nombreux maires et conseillers municipaux, « sans compter la ribambelle d'intervenants régionaux créés au fil des ans, tous convaincus dur comme fer de la capacité du politique à endiguer les tendances lourdes du développement économique¹⁰⁸ ». Comme les électeurs et élus des villes ne semblent pas ou peu préoccupés par la sous-représentation des villes et surtout des banlieues, les régions réussissent à faire passer leur message¹⁰⁹.

Chapitre IV: Les partis politiques et la carte électorale

Dans une entrevue réalisée avec des fonctionnaires de la CREQ à la retraite, le rôle que jouent les partis politiques dans l'élaboration des nouvelles frontières des districts électoraux a été identifié comme étant d'une très grande importance. Bien que la délimitation des circonscriptions électorales ne soit plus partisane, du moins selon la loi, les députés auraient toujours une grande influence sur le processus de réforme de la carte électorale.

Lorsque vient le temps de proposer une nouvelle carte électorale, les partis politiques s'empressent de transposer les résultats des dernières élections aux frontières proposées, afin d'évaluer le nombre de sièges qu'ils obtiendraient. Ce calcul, purement mathématique, est souvent la source de plusieurs critiques des partis, reprochant à la CREQ de favoriser un parti plutôt que l'autre. En 2001, un député du PLQ avait d'ailleurs « cri[é] au vol », car la carte proposée par la CREQ aurait privé les libéraux de cinq circonscriptions¹¹⁰.

Loin d'être un moyen exact de calculer les résultats de la prochaine élection avec une carte redessinée, transposer les résultats sur la proposition de carte électorale de la CREQ a quand même une importance considérable puisque même si les

¹⁰⁸ MASSICOTTE, Louis, « Rendez-vous chez le juge ! », dans *La Presse*, 16 avril 2008, A23.

¹⁰⁹ DUBUC, Alain, *loc. cit.*, 16 avril 2008, A23.

¹¹⁰ CORBEIL, Michel, « Nouvelle carte électorale », dans *Le Soleil*, 11 mars 2001b, p. A6.

conclusions sont contestables¹¹¹, cela a comme effet de placer les députés dans une position inconfortable : cela révèle la fragilité de leur siège, la possibilité d'être défait aux prochaines élections.

L'intérêt pour les régions

Toujours est-il que la grande région de Montréal compte pour 60 % des sièges à l'Assemblée nationale, le Parti québécois (PQ) comme le PLQ y trouvent son compte, plusieurs châteaux forts des deux principaux partis se trouvent dans la région montréalaise. D'une élection à l'autre, le PQ fait élire environ 25 députés et le PLQ une quarantaine, dans la métropole seulement¹¹². Alors pourquoi les deux partis accourent-ils lorsque les régions crient à l'injustice?

Cette réaction des partis politiques résulte d'un calcul politique assez important : les régions présentent, pour tous les partis, un certain attrait puisque le résultat des élections dépend souvent des choix des électeurs des régions, « notamment parce que les circonscriptions montréalaises changent peu de mains¹¹³ ». Il devient alors plus important de courtiser les régions, afin de gagner leur appui.

Il faut dire qu'appuyer les régions dans leur lutte pour préserver leur poids politique a non seulement peu d'impact en ce qui concerne le vote de la métropole et des alentours, mais il est d'autant plus facile de défendre les régions quand la question de l'équité relative des votes n'intéresse pas ou peu les laissés-pour-compte.

Effectivement, il est important de mentionner que contrairement aux régions qui demandent haut et fort le maintien du statu quo, la population des banlieues de Montréal qui bénéficierait d'une représentation plus équitable sur l'échiquier politique provincial si la proposition de la CREQ était adoptée telle quelle, est plutôt silencieuse. Il y a bien évidemment quelques élus de la région de Montréal qui réclament une représentation plus équitable pour leur région. L'ancien maire de

¹¹¹ Plusieurs variables influencent le résultat du vote, dont les candidats, les médias, la situation politique au moment de la campagne électorale, le déroulement de la campagne électorale, le démarchage des candidats, etc., c'est pourquoi transposer les résultats de l'élection précédente sur une nouvelle carte électorale ne peut donner des résultats complètement fiables.

¹¹² SERRÉ, Pierre, *op. cit.*, p. 55.

¹¹³ DUBUC, Alain, *op. cit.* 2008, p. A23.

Ville-Marie, par exemple, souhaitait avoir la collaboration de son collègue de Montréal pour exiger le respect du poids électoral de la région montréalaise¹¹⁴.

Afin que le message de Montréal et sa banlieue passe, il faudrait que leur levée de boucliers soit au moins aussi grande que celle des régions, qu'elles réussissent à se faire entendre. Pour ce faire, les leaders montréalais devront exercer une plus grande pression « pour que le pouvoir politique sache qu'il y a un coût à ne pas soutenir sa métropole¹¹⁵ ».

L'influence des députés

Les acteurs locaux peuvent avoir une grande influence sur la mobilisation de la population en région contre la proposition de la CREQ. Parmi ces acteurs locaux, il ne faut pas oublier les députés de ces régions qui sont toujours très actifs et qui, surtout lorsque leur circonscription est menacée de disparaître, peuvent se montrer très combattifs.

Dès la présentation de la proposition de la CREQ en mars 2008, les élus se sont levés pour demander à la population des régions et aux autres élus de se mobiliser afin de contrer le projet de la CREQ. Au PQ, le président du parti en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a « lanc[é] un appel à la mobilisation générale afin de bloquer le projet de refonte de la carte électorale...¹¹⁶ », tout comme l'a fait le député de Matane¹¹⁷. Le PLQ, par l'entreprise de la députée de Bonaventure, cherche aussi à interpeller le plus de gens possible « pour faire reculer le DGE...¹¹⁸ ».

Sur cette question de la carte électorale, les forces politiques s'unissent, faisant fi de leur rivalité habituelle : « c'est un enjeu qui transcende les partis politiques, indique la ministre Normandeau. On a l'intention de travailler ensemble. On a décidé de laisser

¹¹⁴ CLÉMENT, Éric, « Poids électoral de la métropole à l'Assemblée nationale. Benoit Labonté tend la main à Gérald Tremblay », dans *La Presse*, 14 avril 2008, p. A6.

¹¹⁵ DUBUC, Alain, *op. cit.*, 2008, p. A23.

¹¹⁶ THÉRIAULT, Carl et Gilles GAGNÉ, « Appel à la mobilisation », dans *Le Soleil*, 14 mars 2008, p. 26.

¹¹⁷ BÉRUBÉ, Pascal, cité dans DUSSAULT, Anne-Marie (animatrice), « Le DGE voudrait éliminer trois comtés en région pour en créer trois autres près de Montréal », dans *SRC-TV Montréal, Le Téléjournal midi*, 13 mars 2008, 11h31, durée 9 minutes.

¹¹⁸ NORMANDEAU, Nathalie, citée dans TRÉPANIÉ, Benoît (lecteur), « Nathalie Normandeau fait appel à la mobilisation régionale pour éviter la disparition d'un comté en Gaspésie », dans *CHNC-FM New Carlisle nouvelles*, 14 mars 2008, 7h17, durée 1min15.

tomber la hache de guerre. Il y a intérêt à joindre nos forces¹¹⁹ ». Sur cette question, les deux retraités de la CREQ disaient que lors des audiences publiques, ils étaient conscients que les gens présents avaient été mobilisés par les partis politiques.

Effectivement, il est arrivé que des partis politiques louent des autobus afin de s'assurer que les salles des audiences publiques soient bondées, pour bien témoigner du désaccord de la population envers la proposition de carte électorale de la CREQ. Même si cela enlève une certaine crédibilité au processus, la CREQ se devait d'écouter tout le monde. Le message véhiculé par les médias en réponse aux audiences publiques ne tenait pas compte du contexte et ils ne faisaient que rapporter le nombre impressionnant de personnes présentes et d'intervenants. L'effet est donc plus grand et démontre bien l'influence des partis politiques sur le processus d'audience publique de la CREQ.

Les avantages du statu quo

Si les partis politiques cherchent tant à intervenir dans le processus de révision de la carte électorale, en mobilisant la population et les élus locaux, par exemple, c'est qu'ils ont un certain avantage à conserver le statu quo. Les avantages sont évidemment différents selon le parti, mais comme ils y voient chacun des aspects positifs, ils « ont intérêt à embrouiller la discussion au maximum afin d'éviter une polarisation de l'opinion publique contre le *statu quo*¹²⁰ ».

Pour le PQ, il a été démontré qu'une carte électorale inégalitaire était à leur avantage. Historiquement, les circonscriptions péquistes ont, en moyenne, un plus petit nombre d'électeurs que les circonscriptions gagnées par le PLQ ou l'Action démocratique du Québec (ADQ). Aux élections de 2007, par exemple, une circonscription péquiste comptait en moyenne 40 800 électeurs contre 45 700 pour le PLQ et 48 000 pour l'ADQ. Cela permet donc au PQ de remporter un pourcentage de sièges plus élevé que son pourcentage de votes obtenus¹²¹.

¹¹⁹ NORMANDEAU, Nathalie, citée dans BOIVIN, Simon, « La Gaspésie contre le DGE », dans *Le Soleil*, 20 mars 2008, p. 7.

¹²⁰ MASSICOTTE, Louis, « L'incidence partisane des inégalités de la carte électorale québécoise depuis 1900 », dans *Recherches sociographiques*, vol. 24, n° 2, 1983, pp. 155-170.

¹²¹ MASSICOTTE, LOUIS, *op. cit.*, 2008, p. 185 et MASSICOTTE, Louis et André BERNARD, *op. cit.*, 1985, pp. 222 à 230.

Les circonscriptions régionales présentent aussi un attrait pour les deux grands partis politiques, le PQ et le PLQ. Pour le PQ, les régions représentent « sa plus fidèle assise électorale¹²² ». Cela se reflète dans son discours et dans la priorité qu'il a accordé au développement régional alors qu'il était au pouvoir entre 1994 et 2003. Jacques Parizeau a d'ailleurs procédé à la nomination de quatorze délégués régionaux, dont la mission sera « d'être « la conscience des régions », « le chien de garde des intérêts régionaux », [...] « l'instrument permanent, doté d'un pouvoir politique réel, susceptible de casser les réflexes centralisateurs »¹²³ », etc.

Lors de la dernière refonte de la carte électorale en 2001, le gouvernement péquiste avait dénoncé la proposition présentée par la CREQ. Il avait alors proposé de modifier le critère du plus ou moins 25 % pour permettre aux régions de garder leur poids politique¹²⁴. Le PLQ et l'ADQ s'étaient alors montrés réfractaires à l'idée que les critères sur lesquels se base la CREQ pour faire la délimitation des circonscriptions soient modifiés en cours de processus¹²⁵. Neuf ans plus tard, cela n'a pas empêché le PLQ de déposer le projet de loi n° 78 avant la fin du processus de réforme de la carte électorale après avoir vu échouer leur tentative de le bloquer en 2008¹²⁶.

Pour le PLQ, le statu quo présente aussi certains avantages. En effet, le thème des régions revient souvent dans leurs propos et elles sont au cœur de leur plateforme électorale en 2007¹²⁷. Ne pas appuyer les régions dans leur combat pour conserver leur poids politique irait à l'encontre de certaines de leurs promesses.

De plus, les libéraux ont réussi à faire d'importantes percées en régions aux deux dernières élections. Par exemple, ils ont ravi la circonscription des Îles-de-la-Madeleine et celle de Gaspé au PQ qui les détenait depuis 1998 et 1994,

¹²² VACHON, Bernard, « Priorité aux régions ! Qu'en est-il exactement ? », dans *Relations*, n° 607, janvier-février 1995, p. 25.

¹²³ *Loc. cit.*

¹²⁴ CORBEIL, Michel, « Carte électorale : Québec envisage de changer les critères de la loi », dans *Le Soleil*, 13 avril 2001a, p. A8.

¹²⁵ PRESSE CANADIENNE, « Chevrette suspend la modification de la carte électorale », dans *Le Droit*, 13 avril 2001, p. 23.

¹²⁶ BEAUCHEMIN, Malorie, « Réforme de la carte électorale. Le ministre Pelletier échoue à faire bloquer le processus », dans *La Presse*, 18 avril 2008, p. A6.

¹²⁷ PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC, *S'unir pour réussir le Québec de demain. Plan d'action 2007-2012. Deuxième mandat du gouvernement du Parti libéral du Québec*, Québec, Parti libéral du Québec, 80 pages.

respectivement. Comme la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est particulièrement menacée par la proposition de la CREQ, il va de soi que le PLQ cherche à défendre ses nouveaux acquis. Il y a évidemment plusieurs circonstances qui font qu'un candidat est élu plutôt qu'un autre, mais l'attitude des électeurs insatisfaits est souvent de punir le candidat ou le parti à l'origine de cette insatisfaction. Donc, l'inaction dans le dossier de la carte électorale ferait probablement perdre des circonscriptions régionales aux libéraux.

Pour le PLQ, les régions représentent aussi une occasion de diversifier leur électorat : les libéraux ont souvent été confinés à l'île de Montréal et aux circonscriptions à grande proportion d'anglophones de l'Estrie et de l'Outaouais¹²⁸. À Montréal seulement, le PLQ détient 20 sièges, ce qui représente plus de 30 % de tout son poids en Chambre. En ajoutant les cinq circonscriptions de l'Outaouais qui ont toutes été remportées par les libéraux depuis plus de 20 ans, il atteint presque 40 % de ses sièges à l'Assemblée nationale. Il est donc important pour les libéraux d'étendre leur influence hors de ces frontières afin qu'ils soient véritablement le gouvernement de tout le Québec. C'est ce que permet les sièges gagnés en région.

Pour ce qui est de l'ADQ, son premier réflexe a été d'appuyer le projet de la CREQ : « les yeux rivés sur le 450, l'Action démocratique du Québec est plutôt favorable au projet de carte électorale mis sur la table...¹²⁹ » écrivait Denis Lessard dans *La Presse*. Évidemment, l'ADQ venait de faire une percée incroyable dans la zone même où la CREQ projetait d'ajouter trois circonscriptions. Depuis leur débandade de 2008 et celle de 2009, ils sont peut-être un peu moins chaud à l'idée, considérant que, Beauce-Nord serait effectivement fondue avec le district électoral voisin tout comme la circonscription de Lotbinière. Cela touche quand même la moitié de leurs quatre députés.

Par contre, l'ADQ est le seul parti politique à avoir maintenu publiquement qu'il est important de laisser la CREQ faire son travail de façon indépendante. Selon les adéquistes, les partis politiques ne devraient pas intervenir dans le processus et, plus encore, un organisme indépendant et impartial est plus apte que les députés à

¹²⁸ Voir Annexe X

¹²⁹ LESSARD, Denis, « L'ADQ prête à travailler à partir du projet du DGE », dans *La Presse*, 16 avril 2008, p. A5.

déterminer quels sont les critères sur lesquels la CREQ devrait se baser pour délimiter les frontières des circonscriptions électorales¹³⁰.

En 2001, le chef de l'ADQ avait d'ailleurs reproché au PLQ et au PQ de redonner un aspect partisan à la carte électorale en tentant de modifier les critères à la base de la délimitation alors que le processus était déjà bien entamé : « dans la Ligue nationale de hockey, tu changes les règlements pendant l'été, pas à Noël [...] Tous les crans en matière d'éthique ont sauté¹³¹ ». En 2008, c'est encore grâce à des métaphores sportives que l'ADQ exprimera son désaccord en disant que « c'est à l'arbitre et non aux joueurs de décider¹³² ».

Il reste qu'un des plus grands avantages du statu quo pour les députés, surtout ceux qui sont en place depuis plusieurs années, est qu'il peut s'avérer difficile de tisser de nouveaux liens avec la population, les élus locaux, les entreprises, etc. Lorsque les frontières des circonscriptions changent, ils doivent recommencer leur travail à ce niveau. C'est l'argument qu'avait servi le député de Richmond, en 2008, pour que les limites de sa circonscription restent inchangées : « des liens se sont tissés au fil du temps avec l'ensemble des municipalités, des divers intervenants locaux et de la population, créant ainsi un fort sentiment d'appartenance et une synergie qui ont donné d'excellents résultats avec les années¹³³ ».

Outre les députés, les citoyens aussi développent ce même attachement envers leur député ou leur circonscription. Selon les deux fonctionnaires de la CREQ à la retraite, les gens souhaitent rester avec un député qu'ils connaissent et, souvent, de l'allégeance qu'ils préfèrent, car lorsque les limites d'une circonscription changent, parfois le parti politique qui détenait le pouvoir change aussi. Cela explique une partie de la mobilisation des gens en région, comme l'exprime la mairesse de Petit-Saguenay : « chez nous, le sentiment est unanime et il est très fort. Nous sommes

¹³⁰ ACTION DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC, *op. cit.*, 2010, p. 7

¹³¹ DUMONT, Mario, cité dans CORBEIL, MICHEL, *op. cit.*, 2001a, p. A8.

¹³² PROULX, Sébastien, cité dans PELCHAT, Martin, « Pas question d'élire plus de 125 députés au Québec », dans *Le Soleil*, 16 avril 2008, p. 7.

¹³³ VALLIÈRES, Yvon, cité dans FISETTE, Gilles, « Vallière (sic) souhaite conserver sa circonscription intacte », dans *La Tribune*, 8 mai 2008, p. 3.

solidaires. Nous ne voulons pas, et nous ne quitterons pas la circonscription de Dubuc¹³⁴ ».

Enfin, les députés parlent souvent de l'importance de garder la taille des circonscriptions raisonnable, afin d'assurer un lien de qualité avec les électeurs. Ils privilégient donc un découpage qui tient compte de divers facteurs (sociodémographique, mais surtout géographique) et pas seulement du critère numérique comme ils reprochent à la CREQ de le faire : « ... c'est une carte qui crée des aberrations à plusieurs égards, pas parce qu'ils ont fait un mauvais travail, parce qu'ils ont pris trop en compte une seule réalité¹³⁵ ».

Bref, les partis politiques ont plusieurs raisons de chercher à conserver le statu quo en ce qui concerne la carte électorale. Que ce soit parce que la grande région de Montréal ne semble pas être conscient de sa sous-représentation ou parce que les régions parviennent à se mobiliser et à mettre de l'avant l'importance de préserver leurs acquis, les partis politiques répondent toujours à l'appel quand la menace d'éliminer une circonscription cogne à la porte.

Conclusion

« En 1970, la carte québécoise était l'une des plus inégalitaires au Canada, sinon du monde occidental¹³⁶ ». Quarante plus tard, la situation n'a pas changée, le Québec est toujours le champion des inégalités en matière de carte électorale. Ce qui a changé, par contre, c'est la façon de faire : c'est aujourd'hui une instance indépendante et impartiale qui a le rôle de délimiter les circonscriptions électorales. Seulement, cette instance avait été créée justement pour pallier ces inégalités de la

¹³⁴ GAUDREAU, Thérèse, citée dans ST-GELAIS, François, « Mobilisation générale ! Le tout Petit-Saguenay refuse de quitter le comtéDubuc (sic) », dans *Le Quotidien*, 5 juin 2008, p. 3.

¹³⁵ GENDRON, François, cité dans BOIVIN, Simon, *op. cit.*, 2008, p. 11.

¹³⁶ MASSICOTTE, Louis, *Une réforme inachevée : l'évolution des règles du jeu électoral québécois depuis 1976*, Bibliothèque du Parlement, Ottawa, 1980, p. 41.

carte électorale, inégalités qui étaient causées par les incidences partisans et le *gerrymandering*¹³⁷.

Il est évident qu'un grand chemin a tout de même été parcouru de ce côté: même si les inégalités sont grandes, elles le sont moins. « Aux élections générales de 1970, Brôme et Terrebonne avaient, cette fois, des populations électorales respectives de 8,730 et 79,792¹³⁸ », un écart de plus de 60 000 électeurs. En 2007, l'écart le plus important entre deux circonscriptions, celles de Masson et d'Ungava n'était « que » de 36 943¹³⁹. Il y a tout de même un grand pas de fait, mais il y a aussi beaucoup de place à l'amélioration.

Pour s'améliorer, il faudrait évacuer complètement le politique du processus de révision de la carte électorale. En 1995, Pierre-F. Côté, alors président de la CREQ, vantait les mérites de la façon de faire québécoise en matière de délimitation des circonscriptions électorales : « Le Québec est un modèle du genre parce qu'il n'y a pas d'interférence ou d'ingérence des députés dans le processus de délimitation des circonscriptions. Il est important que ces acquis ne disparaissent d'aucune façon¹⁴⁰ ». Pourtant, il existe toujours un levier qui permet aux politiciens d'intervenir dans le processus, en le freinant, puisque le délai prévu pour rencontrer la CREQ lors d'une séance de la Commission de l'Assemblée nationale n'est pas fixé dans la loi. C'est d'ailleurs « la seule étape du processus qui n'est assujettie à aucun délai¹⁴¹ ». La CREQ suggère d'ailleurs que la loi soit modifiée à cet effet, pour que les élus n'aient vraiment plus la capacité d'intervenir en matière de révision de la carte électorale¹⁴².

La CREQ a évidemment du travail à faire en ce qui concerne l'assise de son autorité. Tel que relevé par les deux fonctionnaires de la CREQ à la retraite lors d'une entrevue, la CREQ semble être dans une sorte de creux, un flou quant à son rôle et

¹³⁷ Le terme vient du nom d'un élu états-unien, Elbridge Gerry, qui était reconnu pour son talent pour façonner la carte électorale à son avantage.

¹³⁸ MERCIER, Michel, *Cartes électorales et modes de scrutin*, thèse présenté à l'École des gradués de l'Université Laval, Québec, 1979, p. 1.

¹³⁹ Bien que la circonscription des Îles-de-la-Madeleine est moins peuplée, elle bénéficie d'un statu d'exception dans la loi, c'est pourquoi elle n'a pas été considérée pour le calcul. Il est à noter aussi que bien que la circonscription d'Ungava en bénéficie pas d'un statut particulier dans la loi, la CREQ lui en accorde un depuis plusieurs années maintenant.

¹⁴⁰ CÔTÉ, Pierre-F., cité dans DELISLE, Norman, « La prochaine réforme de la carte électorale. Des comtés disparaîtront à l'est de Sherbrooke », dans *Le Devoir*, 3 novembre 1995, p. A4.

¹⁴¹ COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE, *op. cit.*, 2010, p. 35.

¹⁴² *Loc. cit.*

ses pouvoirs. Cachée derrière le DGE, la population ne semble pas savoir que c'est la CREQ qui a le dernier mot en matière de révision de la carte électorale. Elle n'est pas assez connue des gens et les députés en profitent pour laisser entendre que ce sont eux qui décident. Ils se permettent alors d'intervenir dans le processus, comme si c'était tout à fait légitime.

Quand même, il est important de souligner que cet essai ne se veut pas une critique ou une approbation du projet de carte électorale proposée par la CREQ, mais plutôt une mise en lumière des problèmes entourant la révision de la carte électorale au Québec. Il est naturel que la population et les politiciens sur la scène régionale et provinciale aient un droit de parole dans le processus de révision, c'est d'ailleurs ce que la loi prévoit avec la tenue d'auditions publiques avant l'adoption de tout changement à la carte électorale.

De plus, il est du rôle des élus de réviser la loi quand elle est jugée désuète ou inégalitaire. Seulement, la plus grande critique à cet effet est que la loi ne devrait être modifiée qu'entre les révisions de la carte électorale et non lorsque le processus est déjà amorcé. Cette façon de faire met en doute l'indépendance et la compétence de la CREQ qui, par rapport à la population, se trouve alors dans une fâcheuse position.

Il pourrait tout de même être utile de rappeler aux députés pourquoi la CREQ a été créée et quel est son mandat. Les nombreuses inégalités dans les années 1960 ont mené à la création de cette instance indépendante pour justement mettre fin aux grandes disparités entre les circonscriptions. Moins de 50 ans plus tard, les partis politiques souhaitent-ils réellement retourner en arrière et retrouver des cartes électorales où un citoyen des régions voit son vote compter pour le double de celui qui habite en banlieue de Montréal?

Les députés et la population refusent d'adopter une carte électorale qui enlèverait autant de poids politique aux régions. Pourtant, « la carte électorale n'est pas un outil de promotion économique¹⁴³ », et il est peu probable qu'un ou deux députés tiennent à eux seuls le sort des régions à bout de bras. En 2001, la CREQ avait plié face aux

¹⁴³ LAVOIE, Gilbert, « La bataille des régions », dans *Le Droit*, 15 avril 2008, p. 13.

demandes émanant des régions qui souhaitent conserver leur poids politique; neuf ans plus tard, les régions se dépeuplent toujours au profit des grands centres. Il y a certainement « d'autres moyens pour aider les régions en difficulté¹⁴⁴ ».

Déjà en 2009, la CREQ craignait que le report de l'adoption de la nouvelle carte électorale ne la rende désuète, les chiffres à la base de leurs calculs datant de 2007. Plus de six mois après ces révélations, il y a peu de chance que la carte électorale soit adoptée avant la fin de l'année, les discussions sur le projet de loi n° 92 n'ayant même pas encore commencé. Ce serait donc deux ans de travail et un million de dollars jetés à la poubelle¹⁴⁵ où une autre carte comportant de grandes inégalités de représentation qui serait adoptée...

¹⁴⁴ DESCÔTEAUX, Bernard, « La valeur d'un vote », dans *Le Devoir*, 17 mars 2008, p. A6.

¹⁴⁵ BOIVIN, Simon, « Réforme de la carte électorale. Le DGE craint de perdre deux ans de travail », dans *Le Soleil*, 25 septembre 2009, p. 13.

Épilogue

Le 11 juin 2010, dernière journée de la période de travaux du printemps à l'Assemblée nationale, la première vice-présidente de l'Assemblée annonce qu'elle convoquera la Commission de la représentation électorale à la Commission de l'Assemblée nationale (CAN), les 14 et 15 septembre 2010, afin d'étudier son rapport préliminaire, donc celui présenté en juin 2008¹⁴⁶.

Il semble donc que le processus d'adoption de la nouvelle carte électorale soit réenclenché. Après l'audition de la CREQ par la CAN, les élus n'ont plus aucun moyen d'intervenir dans le processus. Il est alors possible de conclure que le projet de loi n^o 92 a été mis de côté, du moins pour l'instant.

En effet, même si la nouvelle carte électorale est adoptée, il semble y avoir un certain consensus au niveau des partis politiques afin de modifier la *Loi électorale* en ce qui concerne la question de la délimitation des circonscriptions. Ainsi, les changements apportés à la loi seraient à la base de la prochaine délimitation, qui aurait lieu vers 2016, soit après les deux prochaines élections générales.

¹⁴⁶ HOUDA-PEPIN, FATIMA, «Renseignements sur les travaux de l'Assemblée», dans *Journal des débats de l'Assemblée nationale*, 11 juin 2010, 12h10.

Bibliographie

Image de la page couverture : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE, *La carte électorale du Québec*, Québec, [En ligne], 2002, http://www.electionsquebec.qc.ca/documents/pdf/carte_recto.pdf (Page consultée le 10 janvier 2010).

ARTICLES DE JOURNAUX

BEAUCHEMIN, Malorie, « Carte électorale. Le ministre Pelletier échoue à faire bloquer le processus », dans *La Presse*, 18 avril 2008, p. A6.

BOIVIN, Simon, « Réforme de la carte électorale. Le DGE craint de perdre deux ans de travail », dans *Le Soleil*, 25 septembre 2009, p. 13.

BOIVIN, Simon, « Changement à la carte électorale, le DGE va de l'avant dans sa consultation », *Le Soleil*, 18 avril 2008, p. 11.

BOLDUC, Claire et Bernard GÉNÉREUX, « Les ruraux disent non à la réforme », *Le Quotidien*, 13 juin 2008, p.10.

CLÉMENT, Éric, « Poids électoral de la métropole à l'Assemblée nationale. Benoit Labonté tend la main à Gérald Tremblay », dans *La Presse*, 14 avril 2008, p. A6.

CORBEIL, Michel, « Carte électorale. Québec envisage de changer les critères de la loi », dans *Le Soleil*, 13 avril 2001a, p. A8.

CORBEIL, Michel, « Nouvelle carte électorale », dans *Le Soleil*, 11 mars 2001b, p. A6.

CÔTÉ, Pierre-F., cité dans DELISLE, Norman, « La prochaine réforme de la carte électorale. Des comtés disparaîtront à l'est de Sherbrooke », dans *Le Devoir*, 3 novembre 1995, p. A4.

DELISLE, Norman, « Réforme électorale compromise? », *Journal de Québec*, 11 octobre 2007, p. 18.

DESCÔTEAUX, Bernard, « La valeur d'un vote », dans *Le Devoir*, 17 mars 2008, p. A6.

DUBUC, Alain, « Défendre Montréal », dans *La Presse*, 16 avril 2008, A23.

DUMONT, Mario, cité dans CORBEIL, Michel, « Carte électorale. Québec envisage de changer les critères de la loi », dans *Le Soleil*, 13 avril 2001a, p. A8.

GAUDREAU, Thérèse, citée dans ST-GELAIS, François, « Mobilisation générale! Le tout Petit-Saguenay refuse de quitter le comtéDubuc (sic) », dans *Le Quotidien*, 5 juin 2008, p. 3.

LAVOIE, Gilbert, « La bataille des régions », dans *Le Droit*, 15 avril 2008, p. 13.

LESSARD, Denis, « L'ADQ prête à travailler à partir du projet du DGE », dans *La Presse*, 16 avril 2008, p. A5.

MASSICOTTE, Louis, « Rendez-vous chez le juge! », dans *La Presse*, 16 avril 2008, A23.

NORMANDEAU, Nathalie, citée dans BOIVIN, Simon, « La Gaspésie contre le DGE », dans *Le Soleil*, 20 mars 2008, p. 7.

OUELLET, Martin, « Réforme de la carte électorale. L'ADQ ne veut pas augmenter le nombre d'élus », dans *La Tribune*, 16 avril 2008a, p. 13.

OUELLET, Martin, « Le DGE suspend les audiences sur la nouvelle carte électorale », dans *La Tribune*, 15 avril 2008b, p. 2.

PELCHAT, Martin, « Révision de la carte électorale. Changements majeurs à l'horizon », *Le Soleil*, 2 juillet 2007, p. 12.

PRESSE CANADIENNE, « Chevette suspend la modification de la carte électorale », dans *Le Droit*, 13 avril 2001, p. 23.

PROULX, Sébastien, cité dans PELCHAT, Martin, « Pas question d'élire plus de 125 députés au Québec », dans *Le Soleil*, 16 avril 2008, p. 7.

PROULX, Sébastien, cité dans PRESSE CANADIENNE, « L'ADQ dit non à de nouveaux sièges de députés », dans *Le Journal de Québec*, 16 avril 2008, p. 10.

ROBITAILLE, Antoine, « L'opposition ne veut pas de la réforme Béchard », *Le Devoir*, 26 novembre 2009, p. A3.

SALVET, Jean-Marc, « Financement des partis et découpage de la carte électorale : le projet scindé », *Le Soleil*, 19 mars 2010, p. 15.

THÉRIAULT, Carl et Gilles GAGNÉ, « Appel à la mobilisation », dans *Le Soleil*, 14 mars 2008, p. 26.

VALLIÈRES, Yvon, cité dans FISETTE, Gilles, « Vallière (sic) souhaite conserver sa circonscription intacte », dans *La Tribune*, 8 mai 2008, p. 3.

MÉMOIRES ET ESSAIS

ACTION DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC, *Mémoire*, mémoire présenté à la Commission des Institutions, 2010, 14 pages.

CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC, *Distinguer réforme de la carte électorale de celle du financement des partis politiques*, mémoire présenté à la Commission des Institutions, 2010, 11 pages.

CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, *Commentaires sur le projet de loi n° 78. Un calibrage régional qui n'a rien de démocratique*, mémoire présenté à la Commission des Institutions, 2010, 8 pages.

COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *Mémoire de la Commission de la représentation électorale. Projet de loi no 78, Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives*, mémoire présenté à la Commission des Institutions, 2010, 85 pages.

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Mémoire de la Confédération des syndicats nationaux*, mémoire présenté à la Commission des Institutions, 2010, 14 pages.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, *Lettre*, lettre adressée au vice-président de la Commission des Institutions, 2010, 27 pages.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S DU BAS-SAINT-LAURENT, *Point de vue de la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent*, mémoire présenté à la Commission des Institutions, Rimouski, 2010, 3 pages.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES, *La Chaudière-Appalaches : une région de communautés fortes et enracinées*, mémoire présenté à la Commission des Institutions, Québec, 2010, 38 pages.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE, *Mémoire de la conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, mémoire présenté à la Commission des Institutions, Gaspé, 2010, 5 pages.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE MONTRÉAL, *Le droit à une « représentation effective de l'électeur » dans toutes les régions du Québec*, mémoire présenté à la Commission des Institutions, Montréal, 2010, 16 pages.

MERCIER, Michel, *Cartes électorales et modes de scrutin*, thèse présentée à l'École des gradués de l'Université Laval, Québec, 1979, p. 1.

MOUVEMENT DÉMOCRATIE ET CITOYENNETÉ, *Mémoire*, mémoire présenté à la Commission des Institutions, 2010, 12 pages.

PARTI QUÉBÉCOIS, *Redonner confiance aux citoyens*, mémoire présenté à la Commission des institutions, 2010, 13 pages.

PARTI VERT DU QUÉBEC, *Mémoire du Parti vert du Québec sur le projet de loi n° 78*, mémoire présenté à la Commission des Institutions, 2010, 5 pages.

QUÉBEC SOLIDAIRE, *Mémoire de Québec solidaire*, mémoire présenté à la Commission des institutions, 2010, 40 pages.

MONOGRAPHIES

MASSICOTTE, Louis, « Carte électorale : la révolte de la périphérie », dans FAHMY, Myriam (sous la direction), *L'état du Québec 2009 : tout ce qu'il faut savoir sur le Québec d'aujourd'hui*, Montréal, Fides, 2008, pp. 184-187.

MASSICOTTE, Louis et André BERNARD, *Le scrutin au Québec : un miroir déformant*, La Salle, Éditions Hurtubises HMH, 1985, 255 pages.

HARDY, Denis, 1972, cité dans MASSICOTTE, Louis et André BERNARD, *Le scrutin au Québec : un miroir déformant*, La Salle, Éditions Hurtubises HMH, 1985, 255 pages.

PUBLICATIONS OFFICIELLES

AFFAIRES MUNICIPALES ET RÉGIONS, *L'organisation municipale au Québec, Québec*, Gouvernement du Québec, 2006, 35 pages.

COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *Rapport annuel de gestion 2008-2009*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009a, 51 pages.

COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009b, 253 pages.

COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape 1 : Proposition de délimitation. rapport préliminaire*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2008b, 162 pages.

COMMISSION PERMANENTE DE LA RÉFORME DES DISTRICTS ÉLECTORAUX, *Rapport*, Québec, L'Éditeur officiel du Québec, 1972, 226 pages.

CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES, *Deux Québec dans un. Rapport sur le développement social et démographique*, Boucherville, Gaëtan Morin éditeur, 1989, 124 pages.

Dixon v. British Columbia (Attorney General), 1989 CanLII 248 (BC S.C)

Loi électorale, L.R.Q., c. E-3.3

Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale, projet de loi n° 92 (présentation – 25 mars 2010), 1^{ère} sess., 39^e légis. (Qc)

Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions, projet de loi n° 78 (dépôt du rapport de la Commission – 18 mars 2010), 1^{ère} sess., 39^e légis. (Qc)

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION DU QUÉBEC, *Portrait socioéconomique des régions du Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, 2009, 101 pages.

PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC, *S'unir pour réussir le Québec de demain. Plan d'action 2007-2012. Deuxième mandat du gouvernement du Parti libéral du Québec*, Québec, Parti libéral du Québec, 80 pages.

PERREAULT, Charlotte et Madeleine ALBERT, *Cinquante ans au cœur de la démocratie : le Directeur général des élections et l'évolution de la législation électorale de 1945 à 1995*, Québec, le Directeur général des élections, 1996, p. 22.

Procureur général de la Saskatchewan c. Carter, [1991] 2 R.C.S. 158, en ligne : <csc.lexum.umonreal.ca>

PROVINCE DE QUÉBEC, *Rapport du comité à Son Excellence le lieutenant-gouverneur en conseil, Étude préliminaire à la révision de la carte électorale*, Québec, 1962.

PUBLICATIONS SPÉCIALISÉES

DUGAS, Clermont, « Le développement des régions », dans *Relations*, no 709, juin 2006, pp. 32-34.

GRENIER, André, « La carte électorale de 1962 à 2008 », dans *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, 2008, vol. 37, no 2, pp. 39-41.

JOANIS, Marcelin et Fernand MARTIN, *La dimension territoriale des politiques de développement économique au Québec : enjeux contemporains*, Montréal, Centre universitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), 2005, 49 pages.

MASSICOTTE, Louis, « L'incidence partisane des inégalités de la carte électorale québécoise depuis 1900 », dans *Recherches sociographiques*, vol. 24, no 2, 1983, pp. 155-170.

MASSICOTTE, Louis, *Une réforme inachevée : l'évolution des règles du jeu électoral québécois depuis 1976*, Ottawa, Bibliothèque du Parlement, 1980, 48 pages.

RIOUX, Matthias, « Ils ont perdu la carte ! », dans *Bulletin de l'amicale des anciens parlementaires du Québec*, Québec, 2009, vol.10 no 1, pp. 41-45.

SERRÉ, Pierre, « Les régions dépendantes. Comment la centralisation du pouvoir corrompt le développement des régions », dans *L'Action nationale*, vol. XCV, no 1, janvier 2005, pp. 44-64.

VACHON, Bernard, « Priorité aux régions! Qu'en est-il exactement? », dans *Relations*, n° 607, janvier-février 1995, pp. 23-26.

SITES INTERNET

ACE ELECTORAL KNOWLEDGE NETWORK, *Rôle des tribunaux en matière de délimitation*, [En ligne], 2010 <http://aceproject.org/main/francais/bd/bdb06.htm> (Page consultée le 10 janvier 2010)

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, « Documents déposés », *Travaux parlementaires*, Québec, [En ligne], 2010, <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/documents-deposes.html> (Page consultée le 25 mars 2010).

BCCLA, « About Us », *British Columbia Civil Liberties Association*, [En ligne], 2010, <http://www.bccla.org/05about.htm> (Page consultée le 10 juin 2010).

COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *Membres et notes biographiques*, Québec, [En ligne], 2008a, <http://www2.electionsquebec.qc.ca/lacartechange/fr/membre.asp> (Page consultée le 10 janvier 2010)

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC, *Circonscriptions électorales par région administrative*, Québec, [En ligne], 2009 <http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/provincial/carte-electorale/circonscriptions-electorales-par-region-administrative.php> (Page consultée le 15 mars 2010).

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, « La nouvelle carte électorale entraînerait une perte de poids politique inacceptable pour les régions », dans *CNW Telbec*, [En ligne], 12 mars 2008, <http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/March 2008/12/c3494.html> (Page consulté le 15 mars 2010).

MASSICOTTE, Louis, « Deux visions de la carte électorale s'affrontent », *Le Soleil/Cyberpresse*, [En ligne], le 6 février 2008, <http://www.cyberpresse.ca/aericle/20080206/CPSOLEIL/80205141> (Page consultée le 15 janvier 2010).

ENTREVUES TÉLÉVISION OU RADIO

BÉRUBÉ, Pascal, cité dans DUSSAULT, Anne-Marie (animatrice), « Le DGE voudrait éliminer trois comtés en région pour en créer trois autres près de Montréal », dans *SRC-TV Montréal, Le Téléjournal midi*, 13 mars 2008, 11h31, durée 9 minutes.

LAGACÉ, Michel, cité dans PELLETIER, Martin (lecteur), « Révision de la carte électorale : on doit s'attendre à une mobilisation régionale contre la proposition », dans *CFYX-FM, Rimouski, Nouvelles*, 14 mars 2008, 2 minutes, 8h36.

NORMANDEAU, Nathalie, citée dans TRÉPANIÉ, Benoît (lecteur), « Nathalie Normandeau fait appel à la mobilisation régionale pour éviter la disparition d'un comté en Gaspésie », dans *CHNC-FM New Carlisle nouvelles*, 14 mars 2008, 7h17, durée 1min15.

JOURNAL DES DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

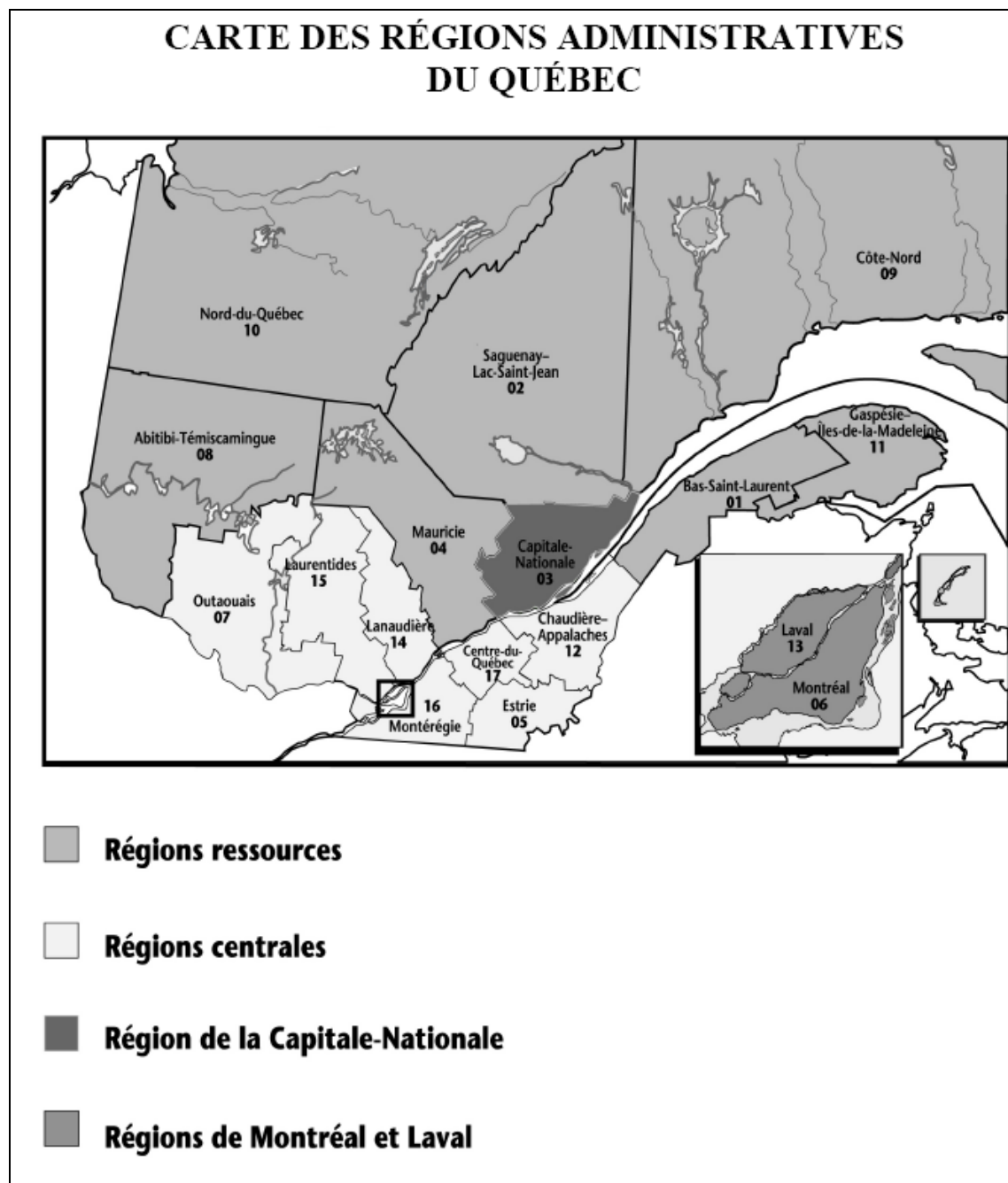
BÉDARD, STÉPHANE « Période de questions et réponses orales » dans *Journal des débats de l'Assemblée nationale*, 11 mai 2010, 15 heures.

BÉDARD, STÉPHANE « Débat sur la motion de scission » dans *Journal des débats de l'Assemblée nationale*, 23 mars 2010, 17 heures.

HOUDA-PEPIN, FATIMA, « Renseignements sur les travaux de l'Assemblée », dans *Journal des débats de l'Assemblée nationale*, 11 juin 2010, 12h10.

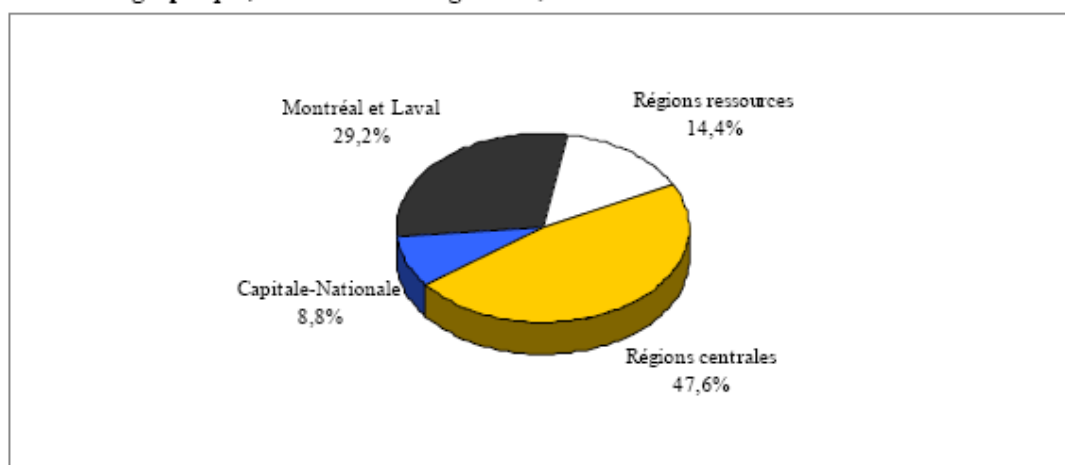
Annexe I: statistiques des régions administratives du Québec

Graphiques et tableaux statistiques des régions administratives du Québec



source : MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION DU QUÉBEC, *Portrait socioéconomique des régions du Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, 2009, p. 1.

Poids démographique, selon les blocs régionaux, 2008



Population, superficie et économie, 2008¹

Régions administratives	Population Nombre	Poids démographique %	Superficie terrestre km ²	Densité Hab/km ²	Poids économique ² %
01 Bas-Saint-Laurent	202 068	2,6	22 185	9,1	2,0
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	274 919	3,5	95 892	2,9	3,3
03 Capitale-Nationale	680 074	8,8	18 638	36,5	9,4
04 Mauricie	262 152	3,4	35 452	7,4	2,8
05 Estrie	304 702	3,9	10 195	29,9	3,3
06 Montréal	1 877 693	24,2	498	3 769,2	35,2
07 Outaouais	351 964	4,5	30 504	11,5	3,4
08 Abitibi-Témiscamingue	145 844	1,9	57 339	2,5	1,7
09 Côte-Nord	96 060	1,2	236 661	0,4	1,7
10 Nord-du-Québec	41 129	0,5	718 229	0,1	0,9
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	94 729	1,2	20 272	4,7	0,7
12 Chaudière-Appalaches	402 019	5,2	15 071	26,7	4,5
13 Laval	384 224	5,0	246	1 562,0	4,1
14 Lanaudière	452 897	5,8	12 313	36,8	3,5
15 Laurentides	535 395	6,9	20 560	26,0	5,2
16 Montérégie	1 415 010	18,3	11 108	127,4	15,5
17 Centre-du-Québec	229 625	3,0	6 921	33,2	2,8
Ensemble du Québec	7 750 504	100,0	1 312 083	5,9	100,0
Régions ressources	1 116 901	14,4	1 186 030	0,9	13,1
Régions centrales	3 691 612	47,6	106 671	34,6	38,2
Capitale-Nationale	680 074	8,8	18 638	36,5	9,4
Montréal et Laval	2 261 917	29,2	744	3 039,6	39,3

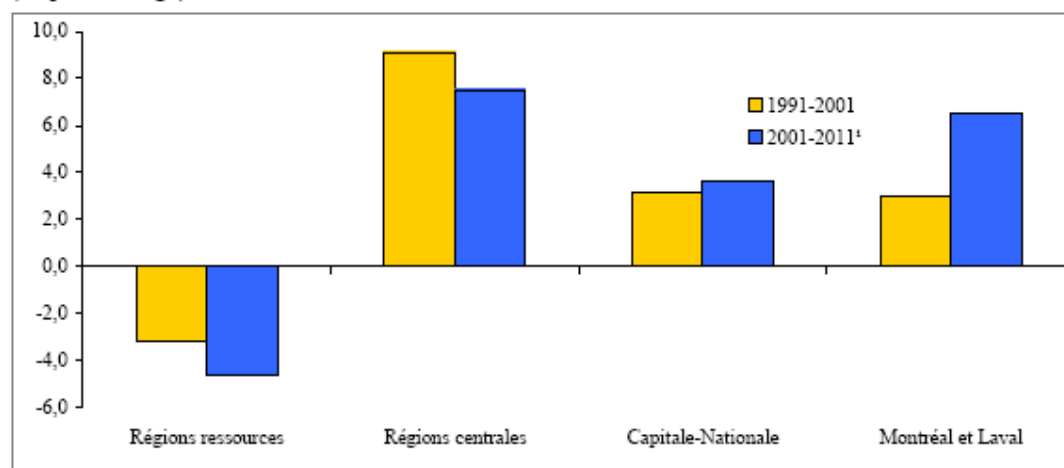
1. Données provisoires.

2. Calculé à partir des données de 2007 sur le PIB aux prix de base, par région administrative.

Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme de leurs éléments, du fait des arrondis.

source : MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION DU QUÉBEC, *Portrait socioéconomique des régions du Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, 2009, p. 3.

Évolution démographique et perspectives, selon les blocs régionaux, 1991-2001 et 2001-2011
(en pourcentage)



1. Perspectives.

Variations de la population, 1971 à 2021¹

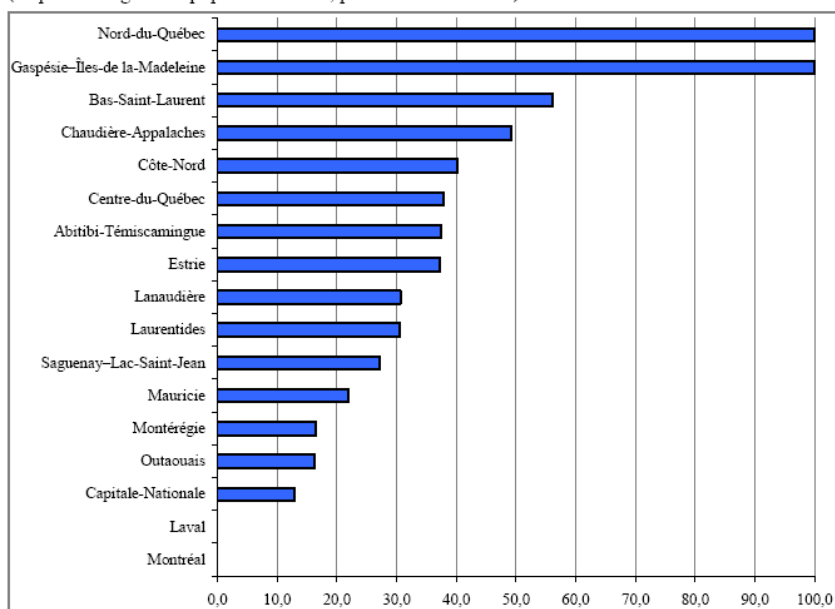
Régions administratives	1971 - 2001 En %	1971 - 1981	1981 - 1991	1991 - 2001 En %	2001 - 2011	2011 - 2021
01 Bas-Saint-Laurent	-2,6	0,9	-1,1	-2,4	-3,7	-4,0
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	6,6	7,3	2,4	-3,0	-5,1	-4,3
03 Capitale-Nationale	23,3	9,2	9,5	3,2	3,7	0,4
04 Mauricie	6,4	2,3	5,6	-1,5	-1,9	-2,8
05 Estrie	20,9	6,3	7,1	6,2	6,9	4,1
06 Montréal	-5,5	-10,2	3,1	2,0	6,1	6,0
07 Outaouais	49,1	12,2	20,0	10,8	10,8	5,7
08 Abitibi-Témiscamingue	4,2	1,6	7,1	-4,2	-6,3	-4,5
09 Côte-Nord	-4,5	13,3	-10,7	-5,6	-8,1	-7,1
10 Nord-du-Québec	31,2	26,4	-2,0	5,9	-1,0	-3,6
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	-14,8	-0,7	-5,9	-8,7	-8,1	-7,6
12 Chaudière-Appalaches	27,6	14,1	7,6	4,0	1,6	-0,1
13 Laval	53,5	17,7	20,0	8,7	8,7	5,0
14 Lanaudière	123,2	43,8	34,7	15,2	9,2	5,5
15 Laurentides	95,2	27,3	27,2	20,6	14,6	8,9
16 Montérégie	57,6	27,2	16,5	6,3	6,3	3,4
17 Centre-du-Québec	21,9	8,6	6,9	5,0	3,0	1,7
Ensemble du Québec	22,7	6,8	9,7	4,7	5,0	3,2
Régions ressources	1,9	4,5	0,7	-3,2	-4,7	-4,4
Régions centrales	55,0	21,4	17,0	9,1	7,5	4,3
Capitale-Nationale	23,3	9,2	9,5	3,2	3,7	0,4
Montréal et Laval	0,7	-7,3	5,4	3,0	6,5	5,8

1. Perspectives.

source : MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION DU QUÉBEC, *Portrait socioéconomique des régions du Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, 2009, p. 7.

Les régions et la carte électorale au Québec

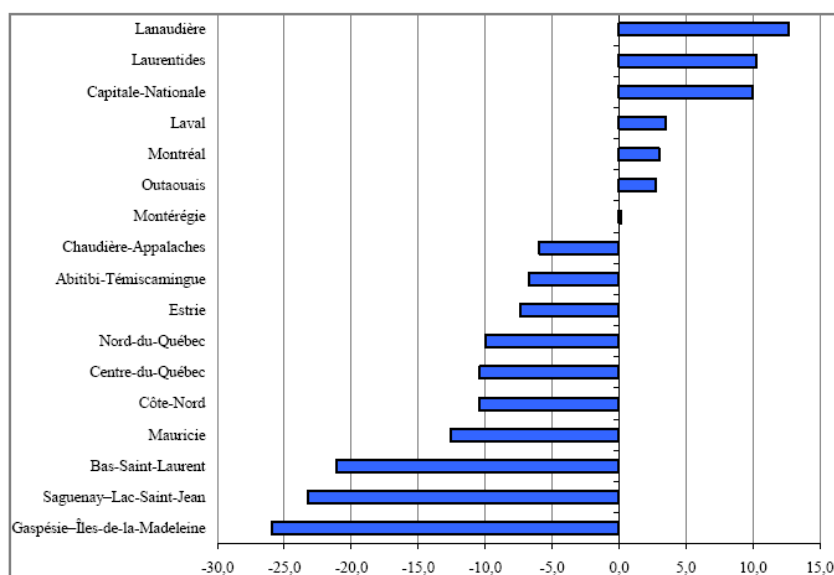
Part de la population rurale, selon les régions administratives, 2007¹
(en pourcentage de la population totale, par ordre décroissant)



1. Estimations.

source : MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION DU QUÉBEC, *Portrait socioéconomique des régions du Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, 2009, p. 8.

Taux net de migration interrégionale des 15-29 ans, selon les régions administratives 2006-2007¹
(pour 1 000 habitants, par ordre décroissant)



source : MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION DU QUÉBEC, *Portrait socioéconomique des régions du Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, 2009, p. 16.

Annexe II: libellé des articles 14 à 17 de la *Loi électorale*

Libellé des articles 14 à 17 de la *Loi électorale*

14. Le Québec est divisé en circonscriptions électorales délimitées de manière à assurer le respect du principe de la représentation effective des électeurs.

Délimitation.

Les circonscriptions, dont le nombre ne doit pas être inférieur à 122 ni supérieur à 125, sont délimitées en tenant compte de l'égalité du vote des électeurs.

1989, c. 1, a. 14; 1991, c. 48, a. 1.

Communauté naturelle.

15. La circonscription représente une communauté naturelle établie en se fondant sur des considérations d'ordre démographique, géographique et sociologique, telles que la densité de la population, le taux relatif de croissance de la population, l'accessibilité, la superficie et la configuration de la région, les frontières naturelles du milieu ainsi que les territoires des municipalités locales.

1989, c. 1, a. 15; 1996, c. 2, a. 662.

Nombre maximum d'électeurs.

16. Chaque circonscription doit être délimitée de façon que, d'après la liste électorale permanente, le nombre d'électeurs dans une circonscription ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de 25% au quotient obtenu par la division du nombre total d'électeurs par le nombre de circonscriptions.

1989, c. 1, a. 16; 1995, c. 23, a. 9; 1997, c. 8, a. 2.

Exception.

17. La Commission de la représentation peut exceptionnellement s'écarter de la règle visée à l'article 16 si elle estime que son application ne permet pas d'atteindre adéquatement le but du présent chapitre. Cette décision est motivée par écrit dans chaque cas.

Îles-de-la-Madeleine.

Malgré l'article 16, les Îles-de-la-Madeleine décrites à l'annexe I constituent une circonscription.

source : *Loi électorale*, L.R.Q., c. E-3.3, arts. 14 à 17

Annexe III: la carte électorale version actuelle, proposée et révisée

La carte électorale version actuelle, proposée et révisée, région par région

Abiti-Témiscamingue – Nord-du-Québec

Circonscriptions électorales actuelles (2001)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Abitibi-Est	33 180	-26,6 %
Abitibi-Ouest	32 585	-27,9 %
Rouyn-Noranda-Témiscamingue	42 634	-5,7 %
Ungava	23 819	-47,3 %
<i>Moyenne provinciale</i>	45 207	
<i>Seuil minimal (-25 %)</i>	33 905	
<i>Seuil maximal (+25 %)</i>	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 35.

Proposition préliminaire de délimitation (2008)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Abitibi-Est	39 213	-13,3 %
Abitibi-Ouest	37 810	-16,4 %
Rouyn-Noranda-Témiscamingue	43 205	-4,4 %
Ungava	11 990	-73,5 %
<i>Moyenne provinciale</i>	45 207	
<i>Seuil minimal (-25 %)</i>	33 905	
<i>Seuil maximal (+25 %)</i>	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 36.

Proposition révisée de délimitation (2009)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Abitibi-Est	31 674	-29,9 %
Abitibi-Ouest	34 091	-24,6 %
Rouyn-Noranda-Témiscamingue	42 634	-5,7 %
Ungava	23 819	-47,3 %
<i>Moyenne provinciale</i>	45 207	
<i>Seuil minimal (-25 %)</i>	33 905	
<i>Seuil maximal (+25 %)</i>	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 37.

Bas-Saint-Laurent

Circonscriptions électorales actuelles (2001)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Kamouraska-Témiscouata	34 426	-23,8 %
Rimouski	43 110	-4,6 %
Rivière-du-Loup	33 843	-25,1 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 43.

Proposition préliminaire de délimitation (2008)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Côte-du-Sud	50 767	+12,3 %
Rimouski	42 191	-6,7 %
Rivière-du-Loup-Témiscouata	50 478	+11,7 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 43.

Proposition révisée de délimitation (2009)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Côte-du-Sud	50 767	+12,3 %
Rimouski	42 191	-6,7 %
Rivière-du-Loup-Témiscouata	50 478	+11,7 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 44.

Capitale-Nationale

Circonscription électorales actuelles (2001)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Charlesbourg	50 847	+12,5 %
Charlevoix	33 156	-26,7 %
Chauveau	52 407	+15,9 %
Jean-Lesage	48 145	+6,5 %
Jean-Talon	40 159	-11,2 %
La Peltre	52 568	+16,3 %
Louis-Hébert	51 529	+14,0 %
Montmorency	52 739	+16,7 %
Portneuf	44 424	-1,7 %
Taschereau	47 146	+4,3 %
Vanier	54 087	+19,6 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 48.

Proposition préliminaire de délimitation (2008)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Beaupré-Charlevoix	46 761	+3,4 %
Charlesbourg	50 847	+12,5 %
Chauveau	50 081	+10,8 %
Jean-Lesage	46 960	+3,9 %
Jean-Talon	47 693	+5,5 %
La Peltre	51 232	+13,3 %
Louis-Hébert	40 390	-10,7 %
Montmorency	50 383	+11,4 %
Portneuf	37 334	-17,4 %
Taschereau	50 396	+11,5 %
Vanier-Les Rivières	51 815	+14,6 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 49.

Proposition révisée de délimitation (2009)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Charlesbourg	50 801	+12,4 %
Charlevoix-Côte-de-Beaupré	48 258	+6,7 %
Chauveau	51 930	+14,9 %
Georges-Vanier	50 021	+10,6 %
Jean-Lesage	47 006	+4,0 %
Jean-Talon	48 139	+6,5 %
La Peltre	48 915	+8,2 %
Louis-Hébert	42 651	-5,7 %
Montmorency	50 383	+11,4 %
Portneuf	37 334	-17,4 %
Taschereau	49 951	+10,5 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 50.

Chaudière-Appalaches

Circonscriptions électorales actuelles (2001)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Beauce-Nord	39 694	-12,2 %
Beauce-Sud	46 511	+2,9 %
Bellechasse	34 542	-23,6 %
Chutes-de-la-Chaudière	51 593	+14,1 %
Frontenac	33 285	-26,4 %
Lévis	50 733	+12,2 %
Lotbinière	33 982	-24,8 %
Montmagny-L'Islet	32 057	-29,1 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 62.

Proposition préliminaire de délimitation (2008)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Beauce-Amiante	47 296	+4,6 %
Beauce-Sud	51 061	+12,9 %
Bellechasse	40 801	-9,7 %
Chutes-de-la-Chaudière	46 332	+2,5 %
Côte-du-Sud	50 767	+12,3 %
Lévis	44 474	-1,6 %
Lotbinière	48 525	+7,3 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 63.

Proposition révisée de délimitation (2009)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Beauce-Nord	39 694	-12,2 %
Beauce-Sud	46 511	+2,9 %
Bellechasse	40 801	-9,7 %
Chutes-de-la-Chaudière	51 595	+14,1 %
Côte-du-Sud	50 767	+12,3 %
Lévis	44 474	-1,6 %
Lotbinière-Frontenac	51 140	+13,1 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 64.

Côte-Nord

Circonscriptions électorales actuelles (2001)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Duplessis	36 665	-18,9 %
René-Lévesque	34 341	-24,0 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 71.

Proposition préliminaire de délimitation (2008)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Duplessis	36 665	-18,9 %
René-Lévesque	36 461	-19,3 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 71.

Proposition révisée de délimitation (2009)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Duplessis	36 665	-18,9 %
René-Lévesque	34 341	-24,0 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 72.

Estrie-Centre-du-Québec

Circonscriptions électorales actuelles (2001)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Arthabaska	48 915	+8,2 %
Drummond	56 939	+26,0 %
Johnson	43 485	-3,8 %
Mégantic-Compton	33 706	-25,4 %
Nicolet-Yamaska	34 498	-23,7 %
Orford	54 123	+19,7 %
Richmond	36 254	-19,8 %
Saint-François	45 151	-0,1 %
Sherbrooke	48 374	+7,0 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 76.

Proposition préliminaire de délimitation (2008)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Arthabaska	53 238	+17,8 %
Drummond	52 306	+15,7 %
Johnson	43 962	-2,8 %
Mégantic-Compton	43 940	-2,8 %
Memphrémagog	50 760	+12,3 %
Nicolet-Bécancour	39 070	-13,6 %
Richmond	45 287	+0,2 %
Saint-François	44 654	-1,2 %
Sherbrooke	48 374	+7,0 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 77.

Proposition révisée de délimitation (2009)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Arthabaska	54 442	+20,4 %
Drummond-Bois-Francis	47 796	+5,7 %
Johnson	52 990	+17,2 %
Mégantic	46 883	+3,7 %
Nicolet-Bécancour	38 677	-14,4 %
Orford	35 997	-20,4 %
Richmond	49 958	+10,5 %
Saint-François	48 313	+6,9 %
Sherbrooke	48 374	+7,0 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 78.

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Circonscriptions électorales actuelles (2001)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Bonaventure	28 908	-36,1 %
Gaspé	27 569	-39,0 %
Îles-de-la-Madeleine	10 600	-76,6 %
Matane	27 904	-38,3 %
Matapédia	29 773	-34,1 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 88.

Proposition préliminaire de délimitation (2008)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Bonaventure-Percé	37 511	-17,0 %
Îles-de-la-Madeleine	10 600	-76,6 %
Matane-Gaspé	40 067	-11,4 %
Matapédia-Mitis	36 567	-19,1 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 89.

Proposition révisée de délimitation (2009)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Bonaventure	35 373	-21,8 %
Gaspé	31 046	-31,3 %
Îles-de-la-Madeleine	10 600	-76,6 %
Matapédia-Matane	47 735	+5,6 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 89.

Île-de-Montréal

Circonscriptions actuelles (2001)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Acadie	48 301	+6,8 %
Anjou	44 683	-1,2 %
Bourassa-Sauvé	49 157	+8,7 %
Bourget	47 103	+4,2 %
Crémazie	46 779	+3,5 %
D'Arcy-McGee	40 749	-9,9 %
Gouin	43 057	-4,8 %
Hochelaga-Maisonneuve	40 489	-10,4 %
Jacques-Cartier	47 448	+5,0 %
Jeanne-Mance-Viger	48 201	+6,6 %
LaFontaine	39 185	-13,3 %
Laurier-Dorion	46 345	+2,5 %
Marquerite-Bourgeois	46 320	+2,5 %
Marquette	49 074	+8,6 %
Mercier	40 442	-10,5 %
Mont-Royal	41 491	-8,2 %
Nelligan	52 921	+17,1 %
Notre-Dame-de-Grâce	39 025	-13,7 %
Outremont	39 893	-11,8 %
Pointe-aux-Trembles	40 321	-10,8 %
Robert-Baldwin	50 309	+11,3 %
Rosemont	51 885	+14,8 %
Saint-Henri-Sainte-Anne	51 264	+13,4 %
Saint-Laurent	51 126	+13,1 %
Sainte-Marie-Saint-Jacques	41 710	-7,7 %
Verdun	46 587	+3,1 %
Viau	41 954	-7,2 %
Westmount-Saint-Louis	39 611	-12,4 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 95.

Proposition préliminaire de délimitation (2008)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Acadie	48 301	+6,8 %
Anjou	44 683	-1,2 %
Bourassa-Sauvé	49 157	+8,7 %
Bourget	47 103	+4,2 %
Crémazie	46 779	+3,5 %
D'Arcy-McGee	40 749	-9,9 %
Gouin	43 057	-4,8 %
Hochelaga-Maisonneuve	40 489	-10,4 %
Jacques-Cartier	53 854	+19,1 %
Jeanne-Mance-Viger	48 201	+6,6 %
LaFontaine	39 185	-13,3 %
Laurier-Dorion	46 345	+2,5 %
Marguerite-Bourgeoys	52 177	+15,4 %
Marquette	43 217	-4,4 %
Mercier	40 442	-10,5 %
Mont-Royal	41 491	-8,2 %
Nelligan	49 503	+9,5 %
Notre-Dame-de-Grâce	39 016	-13,7 %
Outremont	39 893	-11,8 %
Pointe-aux-Trembles	40 321	-10,8 %
Robert-Baldwin	47 321	+4,7 %
Rosemont	51 885	+14,8 %
Saint-Henri-Sainte-Anne	51 273	+13,4 %
Saint-Laurent	51 126	+13,1 %
Sainte-Marie-Saint-Jacques	41 710	-7,7 %
Verdun	46 587	+3,1 %
Viau	41 954	-7,2 %
Westmount-Saint-Louis	39 611	-12,4 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 97.

Proposition révisée de délimitation (2009)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Acadie	48 301	+6,8 %
Anjou–Louis-Riel	44 683	-1,2 %
Bourassa-Sauvé	49 157	+8,7 %
Bourget	47 103	+4,2 %
Crémazie	46 779	+3,5 %
D'Arcy-McGee	40 749	-9,9 %
Gouin	43 057	-4,8 %
Hochelaga-Maisonneuve	40 489	-10,4 %
Jacques-Cartier	48 148	-5,0 %
Jeanne-Mance–Viger	48 201	+6,6 %
LaFontaine	39 185	-13,3 %
Laurier-Dorion	46 345	+2,5 %
Marquerite-Bourgeois	52 177	+15,4 %
Marquette	43 217	-4,4 %
Mercier	40 442	-10,5 %
Mont-Royal	41 491	-8,2 %
Nelligan	52 221	+20,1 %
Notre-Dame-de-Grâce	39 016	-13,7 %
Outremont	39 893	-11,8 %
Pointe-aux-Trembles	40 321	-10,8 %
Robert-Baldwin	50 309	+11,3 %
Rosemont	51 885	+14,8 %
Saint-Henri–Sainte-Anne	51 273	+13,4 %
Saint-Laurent	51 126	+13,1 %
Sainte-Marie–Saint-Jacques	41 710	-7,7 %
Verdun	46 587	+3,1 %
Viau	41 954	-7,2 %
Westmount–Saint-Louis	39 611	-12,4 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 98.

Laurentides-Lanaudière

Circonscriptions électorales actuelles (2001)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Argenteuil	39 979	-11,6 %
Berthier	53 778	+19,0 %
Bertrand	53 225	+17,7 %
Blainville	56 142	+24,2 %
Deux-Montagnes	45 576	+0,8 %
Groulx	48 906	+8,2 %
Joliette	51 076	+13,0 %
Labelle	45 363	+0,3 %
L'Assomption	57 124	+26,4 %
Masson	60 762	+34,4 %
Mirabel	47 814	+5,8 %
Prévost	57 896	+28,1 %
Rousseau	52 804	+16,8 %
Terrebonne	56 255	+24,4 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 113.

Proposition préliminaire de délimitation (2008)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Argenteuil	39 979	-11,6 %
Berthier	52 775	+16,7 %
Bertrand	52 517	+16,2 %
Blainville	46 683	+3,3 %
Deux-Montagnes	45 576	+0,8 %
Groulx	48 906	+8,2 %
Joliette	52 079	+15,2 %
Labelle	45 363	+0,3 %
La Plaine	47 267	+4,6 %
Masson	48 412	+7,1 %
Mirabel	47 814	+5,8 %
Repentigny	51 902	+14,8 %
Rousseau	47 553	+5,2 %
Saint-Jérôme	50 157	+10,9 %
Terrebonne	49 717	+10,0 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 114.

Proposition révisée de délimitation (2009)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Argenteuil	39 979	-11,6 %
Berthier	52 775	+16,7 %
Bertrand	51 526	+14,0 %
Blainville	46 683	+3,3 %
Deux-Montagnes	45 576	+0,8 %
Groulx	48 906	+8,2 %
Joliette	52 079	+15,2 %
Labelle	45 363	+0,3 %
L'Assomption	45 435	+0,5 %
Masson	50 308	+11,3 %
Mirabel	47 814	+5,8 %
Repentigny	47 307	+4,6 %
Rousseau	53 075	+17,4 %
Saint-Jérôme	50 157	+10,9 %
Terrebonne	49 717	+10,0 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 116.

Laval

Circonscriptions électorales actuelles (2001)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Chomedey	55 026	+21,7 %
Fabre	58 591	+29,6 %
Laval-des-Rapides	48 429	+7,1 %
Mille-Îles	55 081	+21,8 %
Vimont	55 744	+23,3 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 128.

Proposition préliminaire de délimitation (2008)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Chomedey	53 651	+18,7 %
Fabre	41 470	-8,3 %
Laval-des-Rapides	52 539	+16,2 %
Marc-Aurèle-Fortin	45 242	+0,1 %
Mille-Îles	38 834	-11,9 %
Vimont	40 135	-11,2 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 129.

Proposition révisée de délimitation (2009)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Chomedey	52 885	+17,0 %
Fabre	42 236	-6,6 %
Laval-des-Rapides	48 429	+7,1 %
Mille-Iles	42 909	-5,1 %
Sainte-Rose	45 242	+0,1 %
Vimont	41 170	-8,9 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 130.

Mauricie

Circonscriptions électorales actuelles (2001)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Champlain	46 981	+3,9 %
Laviolette	34 213	-24,3 %
Maskinongé	49 539	+9,6 %
Saint-Maurice	36 432	-19,4 %
Trois-Rivières	36 747	-16,5 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 136.

Proposition préliminaire de délimitation (2008)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Champlain	46 981	+3,9 %
Laviolette	36 031	-20,3 %
Maskinongé	42 501	-6,0 %
Saint-Maurice	36 432	-19,4 %
Trois-Rivières	44 785	-0,9 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 137.

Proposition révisée de délimitation (2009)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Champlain	46 981	+3,9 %
Laviolette	36 031	-20,3 %
Maskinongé	44 755	-1,0 %
Saint-Maurice	36 432	-19,4 %
Trois-Rivières	42 531	-5,9 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 138.

Montréal

Circonscriptions électorales actuelles (2001)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Beauharnois	43 580	-3,6 %
Borduas	41 806	-7,5 %
Brome-Missisquoi	50 234	+11,1 %
Chambly	59 947	+32,6 %
Châteauguay	56 256	+24,4 %
Huntingdon	44 133	-2,4 %
Iberville	45 780	+1,3 %
La Pinière	53 592	+18,6 %
Laporte	45 543	+0,7 %
La Prairie	56 735	+25,5 %
Marquerite-D'Youville	51 406	+13,7 %
Marie-Victorin	40 778	-9,8 %
Richelieu	40 587	-10,2 %
Saint-Hyacinthe	49 173	+8,8 %
Saint-Jean	55 468	+22,7 %
Shefford	55 221	+22,2 %
Soulanges	41 516	-8,2 %
Taillon	55 776	+23,4 %
Vachon	44 833	-0,8 %
Vaudreuil	50 007	+10,6 %
Verchères	43 674	-3,4 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 143.

Proposition préliminaire de délimitation (2008)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Beauharnois	43 580	-3,6 %
Borduas	41 806	-7,5 %
Brome-Missisquoi	48 841	+8,0 %
Chambly	52 369	+15,8 %
Châteauguay	44 628	-1,3 %
Granby	47 088	+4,2 %
Huntingdon	38 855	-14,1 %
Iberville	49 544	+9,6 %
La Pinière	53 592	+18,5 %
Laporte	45 543	+0,7 %
La Prairie	37 813	-16,4 %
Marquerite-D'Youville	51 406	+13,7 %
Marie-Victorin	47 635	+5,4 %
Richelieu	41 818	-7,5 %
Roussillon	37 348	-17,4 %
Saint-Hyacinthe	52 987	+17,2 %
Saint-Jean	53 948	+19,3 %
Soulanges	41 516	-8,2 %
Taillon	48 919	+8,2 %
Vachon	44 833	-0,8 %
Vaudreuil	50 007	+10,6 %
Verchères	43 674	-3,4 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 145.

Proposition révisée de délimitation (2009)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Beauharnois	43 580	-3,6 %
Borduas	48 477	+7,2 %
Brome-Missisquoi	51 276	+13,4 %
Chambly	41 412	-8,4 %
Châteauguay	44 628	-1,3 %
Granby	47 088	+4,2 %
Huntingdon	38 855	-14,1 %
Iberville	41 966	-7,2 %
La Pinière	53 592	+18,5 %
Laporte	45 543	+0,7 %
La Prairie	37 813	-16,4 %
Lignery	37 348	-17,4 %
Marquerite-D'Youville	48 949	+8,3 %
Marie-Victorin	47 635	+5,4 %
Richelieu	47 992	+6,2 %
Saint-Hyacinthe	52 987	+17,2 %
Saint-Jean	53 948	+19,3 %
Soulanges	41 516	-8,2 %
Taillon	48 919	+8,2 %
Vachon	44 833	-0,8 %
Vaudreuil	50 007	+10,6 %
Verchères	51 821	+14,6 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 146.

Outaouais

Circonscriptions électorales actuelles (2001)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Chapleau	52 992	+17,2 %
Gatineau	48 858	+8,1 %
Hull	48 197	+6,6 %
Papineau	54 695	+21,0 %
Pontiac	45 982	+1,7 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 161.

Proposition préliminaire de délimitation (2008)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Chapleau	52 956	+17,1 %
Gatineau	51 242	+13,3 %
Hull	51 509	+13,9 %
Papineau	52 347	+15,8 %
Pontiac	42 670	-5,6 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 162.

Proposition révisée de délimitation (2009)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Chapleau	52 956	+17,1 %
Gatineau	51 242	+13,3 %
Hull	49 689	+9,9 %
Papineau	52 347	+15,8 %
Pontiac	44 490	-1,6 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 163.

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Circonscriptions électorales actuelles (2001)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Chicoutimi	46 114	+2,0 %
Dubuc	37 412	-17,2 %
Jonquière	43 964	-2,8 %
Lac-Saint-Jean	41 505	-8,2 %
Roberval	44 827	-0,8 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 169.

Proposition préliminaire de délimitation (2008)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Chicoutimi	38 178	-15,5 %
Dubuc	44 725	-1,1 %
Jonquière	43 964	-2,8 %
Lac-Saint-Jean	41 503	-8,2 %
Roberval	44 829	-0,8 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 170.

Proposition révisée de délimitation (2009)

	Électeurs au 30 novembre 2007	
	Nombre	Écart
Chicoutimi	46 114	+2,0 %
Dubuc	37 412	-17,2 %
Jonquière	43 964	-2,8 %
Lac-Saint-Jean	41 115	-9,1 %
Roberval	45 217	0,0 %
Moyenne provinciale	45 207	
Seuil minimal (-25 %)	33 905	
Seuil maximal (+25 %)	56 509	

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2009, p. 171.

Annexe IV: données numériques à la base de la proposition de mars 2008

Données numériques à la base de la proposition de délimitation des circonscriptions électorales

Nombre d'électeurs selon la liste électorale permanente en date du 30 novembre 2007	5 650 910
Nombre de circonscriptions électorales proposées	125
Moyenne du nombre d'électeurs par circonscription électorale	45 207
–Seuil minimal (-25 %)	33 905
–Seuil maximal (+25 %)	56 509
Nombre de circonscriptions électorales dont la délimitation proposée est différente de la délimitation actuelle	86
Nombre de circonscriptions électorales inchangées par rapport à la carte électorale actuelle (2001)	39

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape 1 : Proposition de délimitation. rapport préliminaire*, Québec, Commission de la représentation électorale du Québec, 2008b, p. 25.

Annexe V: libellé des articles 1 à 7 du projet de loi n° 78

Projet de loi n° 78 – Articles 1 à 7

1. Les articles 14 à 17 de la Loi électorale (L.R.Q., chapitre E-3.3) sont remplacés par les suivants :

« **14.** Le Québec est divisé en autant de circonscriptions électorales que requises afin de respecter les règles établies au présent chapitre tout en respectant le principe de la représentation effective des électeurs.

« **15.** Aux fins de la détermination du nombre de circonscriptions électorales, les régions administratives suivantes sont utilisées et le nombre minimal de circonscriptions électorales qui leur est alloué est le suivant :

— Bas-St-Laurent	4
— Saguenay–Lac-Saint-Jean	5
— Capitale-Nationale	11
— Mauricie	5
— Estrie	5
— Montréal	28
— Outaouais	5
— Abitibi-Témiscamingue	3
— Côte-Nord	2
— Chaudière-Appalaches	8
— Laval	5
— Lanaudière	6
— Laurentides	8
— Montérégie	21
— Centre-du-Québec	4

La région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine est utilisée en excluant le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine et le nombre minimal de 3 circonscriptions électorales lui est alloué.

« **16.** Le territoire des Îles-de-la-Madeleine décrit à l'annexe I, le territoire de l'Ungava décrit à l'annexe I.1 et le territoire du Nunavik décrit à l'annexe I.2 constituent chacune une circonscription.

« **17.** Pour chaque région administrative mentionnée à l'article 15, mais en tenant compte du deuxième alinéa de cet article, on attribue un nombre préliminaire de circonscriptions correspondant au quotient obtenu par la division du nombre d'électeurs inscrits à la liste électorale permanente pour cette région par le quotient provincial.

Le quotient provincial est obtenu en divisant le nombre total d'électeurs inscrits à la liste électorale permanente à l'exclusion des électeurs des circonscriptions mentionnées à l'article 16, par 123.

Si les quotients résultant des calculs mentionnés au présent article comportent une décimale, celle-ci est arrondie à l'unité supérieure lorsqu'elle est égale ou supérieure à 5 et à l'unité inférieure dans le cas contraire.

« **17.1.** Si le nombre préliminaire de circonscriptions attribué conformément à l'article 17 à une région est égal ou inférieur au nombre minimal de circonscriptions mentionné à l'article 15 pour cette région, la région conserve ce nombre minimal de circonscriptions.

Si ce nombre préliminaire de circonscriptions est supérieur au nombre minimal, la région se voit attribuer un nombre de circonscriptions correspondant à ce nombre préliminaire.

« **17.2.** La Commission de la représentation détermine le nombre de circonscriptions électorales conformément aux articles 16 et 17.1.

« **17.3.** La Commission de la représentation délimite chaque circonscription en respectant les règles énoncées aux articles 17.4 et 17.5.

« **17.4.** Sauf pour les circonscriptions mentionnées à l'article 16, chaque circonscription doit être délimitée de façon que, d'après la liste électorale permanente, le nombre d'électeurs dans cette circonscription ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de 25 % au quotient obtenu par la division du nombre total d'électeurs de la région dans laquelle est située la circonscription par le nombre de circonscriptions dans cette région.

« **17.5.** La circonscription représente une communauté naturelle établie en se fondant sur des considérations d'ordre démographique, géographique et sociologique, telles que la densité de la population, le taux prévisible de fluctuation de la population, l'accessibilité, la superficie et la configuration de la région, les frontières naturelles du milieu ainsi que les territoires des municipalités et des commissions scolaires. ».

2. L'article 19 de cette loi est remplacé par le suivant :

« **19.** La Commission procède à une nouvelle détermination du nombre de circonscriptions et à une nouvelle délimitation de celles-ci selon les règles et modalités prévues par le présent chapitre. ».

3. L'article 22 de cette loi est modifié par le remplacement du premier alinéa par le suivant :

«**22.** Au plus tard le jour correspondant au neuvième anniversaire de la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec* prévue à l'article 29, la Commission remet au président ou au secrétaire général de l'Assemblée nationale un rapport préliminaire dans lequel elle propose le nombre et la délimitation des circonscriptions.». ».

4. L'article 23 de cette loi est modifié par le remplacement des mots «projet de délimitation des circonscriptions qui fait l'objet» par le mot «contenu».

5. L'article 28 de cette loi est modifié par l'insertion, dans le premier alinéa et après le mot «indiquant», des mots «le nombre et».

6. L'article 29 de cette loi est modifié par l'insertion, dans le premier alinéa et après le mot «établit», des mots «le nombre et».

7. L'article 30 de cette loi est modifié par l'insertion, dans le deuxième alinéa et après le mot «particulier,», des mots «du nombre de nouvelles circonscriptions, le cas échéant, ainsi que».

source : *Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions*, projet de loi n^o 78 (dépôt du rapport de la Commission – 18 mars 2010), 1^{ère} sess., 39^e légis. (Qc), arts. 1 à 7

Annexe VI: illustration de l'augmentation du nombre de députés

Tableau illustrant l'augmentation du nombre de députés en 2010, 2015 et 2020

Région administrative	2010	2015	2020
Bas-Saint-Laurent	4	4	4
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5	5	5
Capitale-Nationale	12	12	12
Mauricie	5	5	5
Estrie	5	5	5
Montréal	28	28	28
Outaouais	6	6	6
Abitibi-Témiscamingue	3	3	3
Côte-Nord	2	2	2
Gaspésie*	3	3	3
Chaudière-Appalaches	8	8	8
Laval	6	6	6
Lanaudière	8	8	9
Laurentides	9	9	10
Montréal	23	24	24
Centre-du-Québec	4	4	4
Circonscriptions prévues dans le projet de loi			
Îles-de-la-Madeleine	1	1	1
Ungava	1	1	1
Nunavik	1	1	1
Nombre total de circonscriptions	134	135	137

* La circonscription des Îles-de-la-Madeleine est exclue de la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dans le projet de loi n° 78.

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *Mémoire de la Commission de la représentation électorale. Projet de loi no 78, Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives*, mémoire présenté à la commission des Institutions, Québec, 2010, p. 17.

Annexe VII: simulation de l'application des modalités de détermination du nombre de circonscriptions électorales selon le projet de loi n° 78

Simulation de l'application des modalités de détermination du nombre de circonscriptions électorales selon le projet de loi no 78 (basé sur la population de 2008)

Région	Population en 2008	% pop. du Québec	Nombre minimum de sièges	Nombre « préliminaire » de sièges	Nombre réel de sièges	% des sièges
Bas-Saint-Laurent	202 068	2,6 %	4	3	4	2,9 %
Saquesnay-Lac-Saint-Jean	274 919	3,5 %	5	4	5	3,7 %
Capitale-Nationale	680 074	8,8 %	11	11	11	8,1 %
Mauricie	262 152	3,4 %	5	4	5	3,7 %
Estrie	304 702	3,9 %	5	5	5	3,7 %
Montréal	1 877 693	24,2 %	28	30	30	22,0 %
Outaouais	351 964	4,5 %	5	6	6	4,1 %
Abitibi-Témiscaminque	145 844	1,9 %	3	2	3	2,2 %
Côte-Nord	96 060	1,2 %	2	2	2	1,5 %
Nord-du-Québec	41 129	0,5 %	2	1	2	1,5 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	94 729	1,2 %	4	2	4	2,9 %
Chaudière-Appalaches	402 019	5,2 %	8	6	8	5,9 %
Laval	384 224	5,0 %	5	6	6	4,5 %
Lanaudière	452 897	5,8 %	6	7	7	5,3 %
Laurentides	535 395	6,9 %	8	9	9	6,3 %
Montréal	1 415 010	18,3 %	21	23	23	16,6 %
Centre-du-Québec	229 625	3,0 %	4	4	4	2,9 %
Total	7 750 504		126	124	133	
Régions faisant partie de la région métropolitaine de Montréal	4 665 219	60,2 %	68	75	75	56,0 %

- Le nombre minimal de circonscriptions est celui alloué à chacune des régions administratives à l'article 15 du projet de loi.
- Selon le projet de loi, le « nombre préliminaire de circonscriptions » correspond au « quotient obtenu par la division du nombre d'électeurs inscrits à la liste électorale permanente de cette région par le quotient provincial », lequel est obtenu en divisant le nombre total d'électeurs inscrits à la liste électorale permanente (à l'exclusion des électeurs des circonscriptions d'exception) par 123. Le nombre de sièges préliminaire donne une indication particulièrement fidèle du nombre de sièges qu'une répartition objective, sans territoires d'exception, donnerait à chaque région.
- Quand le nombre préliminaire de sièges pour une région est inférieur au nombre minimal, c'est ce dernier nombre qui prévaut pour le découpage de la carte électorale, ce qui explique qu'au final, le nombre total de circonscriptions au Québec est supérieur au total « initial/minimal » de 126.

source : CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, *Commentaires sur le projet de loi n° 78. Un calibrage régional qui n'a rien de démocratique*, mémoire présenté à la Commission des Institutions, 2010, p.6.

Simulation de l'application des modalités de détermination du nombre de circonscriptions électorales par région administrative (Basé sur les statistiques de croissance de l'Institut de la statistique du Québec pour l'année 2031)

Région	Population en 2031	% pop. du Québec	Nbre minimum de sièges	Nbre « préliminaire » de sièges	Nbre réel de sièges	% des sièges
Bas-Saint-Laurent	199 000	2,3 %	4	3	4	3,0 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	255 000	2,9 %	5	4	5	3,8 %
Capitale-Nationale	747 000	8,5 %	11	11	11	8,3 %
Mauricie	275 000	3,1 %	5	4	5	3,8 %
Estrie	335 000	3,8 %	5	5	5	3,8 %
Montréal	2 101 000	23,8 %	28	30	30	22,2 %
Outaouais	427 000	4,8 %	5	6	6	4,5 %
Abitibi-Témiscamingue	141 000	1,6 %	3	2	3	2,3 %
Côte-Nord	85 000	1,0 %	2	1	2	1,5 %
Nord-du-Québec	43 000	0,5 %	2	1	2	1,5 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	94 000	1,1 %	4	1	4	3,0 %
Chaudière-Appalaches	432 000	4,9 %	8	6	8	6,0 %
Laval	479 000	5,4 %	5	7	7	5,1 %
Lanaudière	598 000	6,8 %	6	8	8	6,3 %
Laurentides	695 000	7,9 %	8	10	10	7,3 %
Montréal	1 680 000	19,0 %	21	24	24	17,7 %
Centre-du-Québec	254 000	2,9 %	4	4	4	3,0 %
Total	8 840 000		126		137	

source : CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, *Commentaires sur le projet de loi n° 78. Un calibrage régional qui n'a rien de démocratique*, mémoire présenté à la Commission des Institutions, 2010, p.7.

Annexe VIII: circonscriptions électorales par région administrative

Circonscriptions électorales par région administrative

Régions administratives	Circonscriptions
01 Bas-Saint-Laurent	Kamouraska-Témiscouata (partie) Matane (partie) Matapédia Rimouski Rivière-du-Loup
02 Saguenay—Lac-Saint-Jean	Chicoutimi Dubuc Jonquière Lac-Saint-Jean Roberval
03 Capitale-Nationale	Charlesbourg Charlevoix Chauveau Jean-Lesage Jean-Talon La Peltrie Louis-Hébert Montmorency Portneuf (partie) Taschereau Vanier
04 Mauricie	Champlain Laviolette Maskinongé Portneuf (partie) Saint-Maurice Trois-Rivières
05 Estrie	Beauce-Sud (partie) Brome-Missisquoi (partie) Johnson (partie) Mégantic-Compton Orford Richmond (partie) Saint-François Sherbrooke
06 Montréal	Acadie Anjou Bourassa-Sauvé Bourget

	Crémazie D'Arcy-McGee Gouin Hochelaga-Maisonneuve Jacques-Cartier Jeanne-Mance—Viger LaFontaine Laurier-Dorion Marguerite-Bourgeoys Marquette Mercier Mont-Royal Nelligan Notre-Dame-de-Grâce Outremont Pointe-aux-Trembles Robert-Baldwin Rosemont Saint-Henri—Sainte-Anne Saint-Laurent Sainte-Marie—Saint-Jacques Verdun Viau Westmount—Saint-Louis
07 Outaouais	Chapleau Gatineau Hull Papineau Pontiac
08 Abitibi-Témiscamingue	Abitibi-Est Abitibi-Ouest Rouyn-Noranda—Témiscamingue
09 Côte-Nord	Duplessis (partie) René-Lévesque Ungava (partie)
10 Nord-du-Québec	Duplessis (partie) Ungava (partie)
11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Bonaventure Gaspé Îles-de-la-Madeleine Matane (partie)
12 Chaudière-Appalaches	Beauce-Nord Beauce-Sud (partie) Bellechasse Chutes-de-la-Chaudière Frontenac Kamouraska-Témiscouata (partie) Lévis

	Lotbinière (partie) Montmagny-L'Islet Richmond (partie)
13 Laval	Chomedey Fabre Laval-des-Rapides Mille-Îles Vimont
14 Lanaudière	Berthier Bertrand (partie) Joliette L'Assomption Masson Rousseau (partie) Terrebonne
15 Laurentides	Argenteuil Bertrand (partie) Blainville Deux-Montagnes Groulx Labelle Mirabel Prévost Rousseau (partie)
16 Montérégie	Beauharnois Borduas Brome-Missisquoi (partie) Chambly Châteauguay Huntingdon Iberville Johnson (partie) La Pinière Laporte La Prairie Marguerite-D'Youville Marie-Victorin Nicolet-Yamaska (partie) Richelieu Saint-Hyacinthe Saint-Jean Shefford Soulanges Taillon Vachon Vaudreuil Verchères
17 Centre-du-Québec	Arthabaska

Les régions et la carte électorale au Québec

	Drummond Johnson (partie) Lotbinière (partie) Nicolet-Yamaska (partie) Richmond (partie)
--	--

source : DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC, *Circonscriptions électorales par région administrative*, Québec, [En ligne] 2009
<http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/provincial/carte-electorale/circonscriptions-electorales-par-region-administrative.php> (Page consultée le 15 mars 2010).

Annexe IX: circonscriptions électorales en situation d'exception ou critique

Circonscriptions électorales actuelles en situation d'exception ou en situation critique (proposition révisée – données du 31 octobre 2008)

Circonscriptions actuelles (2001)	Électeurs au 31 octobre 2008		Circonscriptions actuelles (2001)	Électeurs au 31 octobre 2008	
	Nombre	Écart*		Nombre	Écart*
<i>En situation d'exception positive</i>			<i>En situation d'exception négative</i>		
Masson	63 318	+39,1 %	Îles-de-la-Madeleine	10 695	-76,5 %
Chambly	60 864	+33,7 %	Ungava	23 922	-47,4 %
Fabre	59 452	+30,6 %	Gaspé	27 512	-39,5 %
Prévost	58 942	+29,5 %	Matane	27 814	-38,9 %
La Prairie	57 932	+27,3 %	Bonaventure	28 837	-36,6 %
L'Assomption	57 899	+27,2 %	Matapédia	29 807	-34,5 %
Drummond	57 581	+26,5 %	Montmagny-L'Islet	31 967	-29,8 %
Terrebonne	57 327	+26,0 %	Abitibi-Ouest	32 751	-28,0 %
Blainville	57 162	+25,6 %	Frontenac	33 166	-27,1 %
Châteauguay	56 991	+25,2 %	Charlevoix	33 180	-27,1 %
<i>Total : 10</i>			Abitibi-Est	33 524	-26,3 %
<i>En situation critique</i>			Mégantic-Compton	33 973	-25,3 %
Vimont	56 878	+24,9 %	Rivière-du-Loup	33 990	-25,3 %
Saint-Jean	56 094	+23,3 %	René-Lévesque	34 000	-25,3 %
Taillon	55 879	+22,8 %	Laviolette	34 088	-25,1 %
Shefford	55 757	+22,5 %	<i>Total : 15</i>		
Mille-Îles	55 535	+22,0 %	<i>En situation critique</i>		
Chomedey	55 441	+21,8 %	Lotbinière	34 230	-24,8 %
Papineau	55 378	+21,7 %	Kamouraska-Témiscouata	34 359	-24,5 %
Vanier	55 250	+21,4 %	Bellechasse	34 658	-23,8 %
Orford	55 242	+21,4 %	Nicolet-Yamaska	34 764	-23,6 %
<i>Total : 9</i>			Richmond	36 378	-20,1 %
			<i>Total : 5</i>		
<i>Moyenne provinciale</i>	45 507	–	<i>Moyenne provinciale</i>	45 507	–
<i>Seuil minimal (-25 %)</i>	34 130	–	<i>Seuil minimal (-25 %)</i>	34 130	–
<i>Seuil maximal (+25 %)</i>	56 884	–	<i>Seuil maximal (+25 %)</i>	56 884	–

* Écart du nombre d'électeurs par rapport à la moyenne provinciale.

source : COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC, *La population bouge la carte électorale change. Étape II : Proposition révisée de délimitation. Second rapport*, Québec, 2009, p. 22.

Annexe X: circonscriptions électorales et leur affiliation politique

Les circonscriptions électorales par région administrative et leur affiliation politique (aux élections du 8 décembre 2008)

Nom de la circonscription	Région administrative	Parti politique du député
Abitibi-Est	Abitibi-Témiscamingue	PLQ
Abitibi-Ouest	Abitibi-Témiscamingue	PQ
Acadie	Montréal	PLQ
Anjou	Montréal	PLQ
Argenteuil	Laurentides	PLQ
Arthabaska	Centre-du-Québec	PLQ
Beauce-Nord	Chaudière-Appalaches	ADQ
Beauce-Sud	Estrie Chaudière-Appalaches	PLQ
Beauharnois	Montréal	PQ
Bellechasse	Chaudière-Appalaches	PLQ
Berthier	Lanaudière	PQ
Bertrand	Lanaudière Laurentides	PQ
Blainville	Laurentides	PQ
Bonanventure	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	PLQ
Borduas	Montréal	PQ
Bourassa-Sauvé	Montréal	PLQ
Bourget	Montréal	PQ
Brome-Missisquoi	Estrie Montréal	PLQ
Chambly	Montréal	PQ
Champlain	Mauricie	PQ
Chapleau	Outaouais	PLQ
Charlesbourg	Capitale-Nationale	PLQ
Charlevoix	Capitale-Nationale	PQ
Châteauguay	Montréal	PLQ
Chauveau	Capitale-Nationale	ADQ
Chicoutimi	Saguenay-Lac-Saint-Jean	PQ
Chomedey	Laval	PLQ
Chutes-de-la-Chaudière	Chaudière-Appalaches	ADQ (IND.)
Crémazie	Montréal	PQ
D'Arcy-McGee	Montréal	PLQ
Deux-Montagnes	Laurentides	PQ
Drummond	Centre-du-Québec	PQ
Dubuc	Saguenay-Lac-Saint-Jean	PLQ
Duplessis	Côte-Nord Nord-du-Québec	PQ
Fabre	Laval	PLQ
Frontenac	Chaudière-Appalaches	PLQ
Gaspé	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	PLQ
Gatineau	Outaouais	PLQ
Gouin	Montréal	PQ
Groulx	Laurentides	PQ
Hochelaga-Maisonneuve	Montréal	PQ
Hull	Outaouais	PLQ
Huntingdon	Montréal	PLQ
Iberville	Montréal	PQ
Îles-de-la-Madeleine	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	PLQ
Jacques-Cartier	Montréal	PLQ
Jean-Lesage	Capitale-Nationale	PLQ
Jeanne-Mance-Viger	Montréal	PLQ
Jean-Talon	Capitale-Nationale	PLQ
Johnson	Estrie Montréal Centre-du-Québec	PQ
Joliette	Lanaudière	PQ

Les régions et la carte électorale au Québec

Jonquière	Saguenay—Lac-Saint-Jean	PQ
Kamouraska-Témiscouata	Bas-Saint-Laurent Chaudière-Appalaches	PLQ
Labelle	Laurentides	PQ
Lac-Saint-Jean	Saguenay—Lac-Saint-Jean	PQ
LaFontaine	Montréal	PLQ
La Peltre	Capitale-Nationale	ADQ (IND.)
La Pinière	Montréal	PLQ
Laporte	Montréal	PLQ
La Prairie	Montréal	PQ
L'Assomption	Lanaudière	PQ
Laurier-Dorion	Montréal	PLQ
Laval-de-Rapides	Laval	PLQ
Laviolette	Mauricie	PLQ
Lévis	Chaudière-Appalaches	PLQ
Lotbinière	Chaudière-Appalaches Centre-du-Québec	ADQ
Louis-Hébert	Capitale-Nationale	PLQ
Marguerite-Bourgeoys	Montréal	PLQ
Marguerite-D'Youville	Montréal	PQ
Marie-Victorin	Montréal	PQ
Marquette	Montréal	PLQ
Maskinongé	Mauricie	PLQ
Masson	Lanaudière	PQ
Matane	Bas-Saint-Laurent Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	PQ
Matapédia	Bas-Saint-Laurent	PQ
Mégantic-Compton	Estrie	PLQ
Mercier	Montréal	QS
Milles-Îles	Laval	PLQ
Mirabel	Laurentides	PQ
Montmagny-L'Islet	Chaudière-Appalaches	PLQ
Montmorency	Capitale-Nationale	PLQ
Mont-Royal	Montréal	PLQ
Nelligan	Montréal	PLQ
Nicolet-Yamaska	Montréal Centre-du-Québec	PQ
Notre-Dame-de-Grâce	Montréal	PLQ
Orford	Estrie	PLQ
Outremont	Montréal	PLQ
Papineau	Outaouais	PLQ
Pointe-aux-Trembles	Montréal	PQ
Pontiac	Outaouais	PLQ
Portneuf	Capitale-Nationale Mauricie	PLQ
Prévost	Laurentides	PQ
René-Lévesque	Côte-Nord	PQ
Richelieu	Montréal	PQ
Richmond	Estrie Chaudière-Appalaches Centre-du-Québec	PLQ
Rimouski	Bas-Saint-Laurent	PQ
Rivière-du-Loup	Bas-Saint-Laurent	ADQ (PLQ)
Robert-Baldwin	Montréal	PLQ
Roberval	Saguenay—Lac-Saint-Jean	PQ
Rosemont	Montréal	PQ
Rousseau	Lanaudière Laurentides	PQ
Rouyn-Noranda--Témiscamingue	Abitibi-Témiscamingue	PLQ
Saint-François	Estrie	PLQ
Saint-Henri—Saint-Anne	Montréal	PLQ
Saint-Hyacinthe	Montréal	PQ
Saint-Jean	Montréal	PQ
Saint-Laurent	Montréal	PLQ
Sainte-Marie—Saint-Jacques	Montréal	PQ
Saint-Maurice	Mauricie	PQ
Shefford	Montréal	ADQ
Sherbrooke	Estrie	PLQ
Soulanges	Montréal	PLQ
Taillon	Montréal	PQ
Taschereau	Capitale-Nationale	PQ

Les régions et la carte électorale au Québec

Terrebonne	Lanaudière	PQ
Trois-Rivières	Mauricie	PLQ
Ungava	Côte-Nord Nord-du-Québec	PQ
Vachon	Montréal	PQ
Vanier	Capitale-Nationale	PLQ
Vaudreuil	Montréal	PLQ
Verchères	Montréal	PQ
Verdun	Montréal	PLQ
Viau	Montréal	PLQ
Vimont	Laval	PLQ
Westmount—Saint-Louis	Montréal	PLQ

Légende :

Circonscriptions électorales régionales

Circonscriptions électorales de l'Estrie, de la Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec

Circonscriptions électorales libérales sur l'île de Montréal

Circonscriptions de l'Outaouais

Autres circonscriptions